

## **Conseil Municipal de Concarneau**



CONCARNEAU

### **Procès verbal**

**Conseil Municipal du 5 mai 2010**



CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 5 mai 2010

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, je vous prie de prendre place.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux

A la lecture des pouvoirs

A la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance ce soir est M Bruno Quillivic.

*(Appel des conseillers municipaux)*

En date du jeudi 29 avril 2010, je vous ai fait parvenir à votre domicile le document suivant :

– **Le bordereau des notes explicatives de synthèse**

En date du vendredi 16 avril 2010, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(le procès verbal est adopté à l'unanimité par 33 voix pour).

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 juin, vous pouvez le noter. Vu le contenu de l'ordre du jour, je propose que la séance débute à 19h00. Je tenais à vous en informer dès à présent. Pourquoi 19h00 ? Tout simplement parce que c'est un ordre du jour qui est relativement chargé, nous aurons les comptes administratifs 2009 à approuver, le BS, et ensuite nous aurons à renouveler les commissions, par vote secret.

Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

**Mme Ziegler :**

Si vous le permettez, avant de débiter l'ordre du jour, je voudrais avoir ce soir, une pensée pour M Guy Desthomas qui nous a quitté, il y a quelques semaines. M Desthomas avait été élu conseiller municipal en 1995 sur la liste de Gilbert Le Bris. Je voudrais avoir également une pensée pour Mme Pochard qui nous a quitté, il y a aussi, quelques semaines.

**M le Maire :**

Je suis tout à fait d'accord pour avoir une pensée pour ces 2 personnes.

**Conseil municipal du mercredi 5 mai 2010**  
**Ordre du jour**

1	Direction générale des services : Démission de M Philippe Laporte - Installation de M Jean-Claude COLIN	1-4
2	Direction générale des services : Constitution d'une commission « développement durable » et « travaux » - Nomination des membres	5-7
3	Direction générale des services : Nomination d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Cornouaille	8-11
4	Direction générale des services : Participation financière de la ville travaux d'aménagement des quais du port	12-15
5	Développement durable : Demande de subvention - plan global de déplacement / Adème et Conseil régional	16-18
6	Développement durable : Attribution de subvention Bretagne vivante SEPNB	19-20
7	Finances : Demande de remises gracieuses de pénalités.	21-22
8	Finances : Subventions exceptionnelles pour les sinistrés d'Haïti	23-25
9	Sports : Subventions exceptionnelles aux associations sportives	26-27
11	Urbanisme : Révision simplifiée du PLU - secteur Kerandon - bilan de la concertation	30-33
10	Urbanisme : Révision simplifiée du PLU - secteur de Kerandon - rapport et conclusions du commissaire enquêteur, décision du conseil municipal	34-46
12	Ressources humaines : Modification du régime indemnitaire des animateurs	47-55
13	Archives - patrimoine : Dénomination de voies	56-57
14	Culture : Convention d'occupation du domaine public avec l'ensemble de musique Micamac pour 2010	58-60
15	Services techniques : Réhabilitation du poste - Quai Pénéroff - Avenant au marché pour prestations supplémentaires et prolongation de délais	61-63
16	Commerce-tourisme : Instauration d'un forfait pour non déclaration de taxe de séjour	64-67
17	Action sociale : Convention tripartite relative au centre social	68-80



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-49

Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézenec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

Démission de M Philippe LAPORTE  
et installation de M Jean-Claude COLIN

M André Fidelin, Maire expose :

Par courrier en date du 15 avril 2010, M Philippe LAPORTE du groupe PS-Verts, liste PS/Verts, « Concarneau une ambition à partager », m'a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal de Concarneau, démission que j'ai immédiatement transmise au Préfet du Finistère, conformément à l'article 2124-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je remercie M Laporte pour son engagement municipal et de son intérêt pour la vie municipale en faveur des citoyens concarnois.

En date du 15 avril 2010, j'ai informé M Jean-Claude COLIN, 11ème sur la liste « Concarneau une ambition à partager », de son intégration au conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L270 du code électoral.

Je souhaite donc la bienvenue à M Jean-Claude COLIN, nouveau conseiller municipal de Concarneau qui remplacera M Philippe LAPORTE dans les différentes commissions et instances :

– Commissions intercommunales et organismes extérieurs :

Titulaire :

- SIVOM
- CA du CCAS
- Foyer du 3ème âge de Beuzec

Suppléant :

- 4C
- CA du collège du Porzou
- Conseil communal de prévention

**Commissions municipales :**

**Titulaire :**

- Commission sociale, solidarités et logements
- Commission travaux
- Commission urbanisme
- Commission citoyenneté
- Commission sports

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte de ces modifications**

- et autorise M le Maire à verser à M Jean-Claude COLIN, une indemnité de 1 % de l'indice brut 1015 (soit 52,96 € brut).

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

1 Direction générale des services : Démission de M Philippe Laporte - Installation de M Jean-Claude Colin

**M le Maire :**  
(Lecture du rapport)

**M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :**  
Il s'agit d'un vote de principe, nous ne faisons que respecter l'ordre de la liste.

**Mme Ziegler :**  
Sauf erreur de ma part, il me semble que M Laporte était également membre de la commission « sports ».

**M le Maire :**  
C'est possible qu'il y ait eu un raté, nous allons vérifier.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Juste un mot. Nous élus du groupe PS-verts, souhaitons lors de l'installation officielle de Jean-Claude Colin comme conseiller municipal, remercier Philippe Laporte pour le travail accompli ces 2 dernières années et exprimer notre respect face à son choix de démissionner pour des raisons personnelles du conseil municipal. Suivant la règle et par respect de la démocratie, le suivant sur la liste, à savoir Jean-Claude Colin, est donc légitimement amené à le remplacer.

Nous nous voulions totalement respectueux du vote des électeurs, aussi, dans le cas d'une éventuelle autre démission, la suivante sur la liste, Mme Jérôme-Clovis serait alors appelée à siéger. Aujourd'hui, ce groupe poursuit son action, fort de son engagement, il est majoritairement, certes, composé d'élus socialistes, mais nous trouverons les moyens de travailler ensemble, comme nous l'avons fait avec Philippe Laporte, pour défendre les idées de notre groupe PS/verts, dans l'intérêt de notre ville et face à la politique que vous menez.

**M le Maire :**  
Merci Mme Le Meur.  
M Colin, excusez-moi, j'aurais pu vous passer la parole.

**M Colin :**  
Gaël m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds, je n'ai plus grand chose à dire. Je voulais positiver un petit peu parce que cette démission de Philippe a suscité chez les élus de la majorité des vocations et c'est très bien. Je pense à M Besombes de la majorité qui s'est découvert une vocation écologique. Et à Philippe....

**M Le Coz :**  
Je ne l'ai pas découverte, je l'avais déjà.

**M Colin :**  
Donc, à Philippe, de l'opposition de la majorité, qui lui, s'est découvert une profession de professeur de démocratie. C'est très bien aussi Philippe.  
Voilà tout ce que j'avais à dire.

**M Besombes :**  
M Colin, c'est juste pour vous informer, afin que vous ne le découvriez pas plus tard, je suis adjoint en charge du développement durable, ce qui justifie mon intervention.

**M le Maire :**  
Pour conclure, je dirais qu'au-delà du respect des groupes politiques, le Maire que je suis, souhaite que de toute façon, nos débats se tiennent dans la sérénité, dans le calme, et toujours dans une logique de bons sens et d'intérêt général, en faveur de la ville de Concarneau et de ses citoyens.

**M Colin :**  
Je vous remercie, mais on peut aussi plaisanter de temps en temps.

**M le Maire :**

Il n'y a pas de souci M Colin.

C'est donc un vote de principe. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il y a des abstentions ?

**M Colimard :**

Non, simplement, nous prenons acte.

**M le Maire :**

Voilà. Nous le considérons comme tel.

## Conseil municipal du mercredi 5 mai 2010

2	Direction générale des services : Constitution d'une commission « développement durable » et « travaux » - Nomination des membres
---	--

**M Besombes :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**  
Nous sommes un peu surpris parce que nous n'avons pas été contactés pour nous demander si nous ne voulions pas faire partie de cette commission développement durable. Je ne dis pas que nous aurions dit oui, mais nous aurions pu réfléchir. Là, nous apprenons cela en lisant la note de synthèse du conseil municipal.

*Brouhaha...*

Non, on ne l'a pas eu.

**M Besombes :**  
Il ne reste plus de place.

**Mme Dieterlé :**  
Je sais qu'il n'y a plus de place, je n'ai pas fini.

*Brouhaha...*

**Mme Dieterlé :**  
D'autre part, puisque M le Maire m'a coupé l'herbe sous le pied en parlant de la restructuration des commissions, j'aimerais quand même poser une question. Excusez-moi, c'est récurrent, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que je pose cette question sur l'assiduité. Je trouve assez désolant de se retrouver, dans des commissions, seulement 2, voire 3 élus. 1 élu de la majorité + soit Christian Colimard ou moi. Je ne sais pas si c'est la légalité qui impose d'avoir 12 membres par commission. Peut-être qu'il faudrait mieux en avoir moins et que les gens viennent, avec la multiplication des diverses commissions et des établissements auxquels nous appartenons, notamment, tout à l'heure nous parlions de M Colin avec le CA du CCAS. J'ai à dire qu'il n'y a jamais personne aux commissions du CCAS du mardi après-midi.  
Je sais que je l'ai déjà dit, mais je le redis. Je ne sais pas comment il faut faire. Il me semble que les adjoints en particulier ont une indemnité conséquente qui leur autoriserait à venir régulièrement aux commissions dont ils sont membres. Je trouve cela assez désolant. Je me dis que cela ne fait que 2 ans que nous sommes élus, qu'en sera-t-il dans 2 ou 3 ans ?

**M le Maire :**  
Si je peux me permettre, avant de passer la parole à Mme Le Thellec, le nombre de personnes dans les commissions est défini dans le règlement intérieur du conseil municipal. Nous pouvons déplorer qu'il y ait des gens qui sont régulièrement absents, je le regrette. C'est peut-être souvent les mêmes, pour des raisons professionnelles aussi. C'est peut-être pour cela que lors du prochain conseil municipal, nous avons l'intention de modifier ces commissions, dans l'espoir d'avoir une assiduité plus régulière.

**Mme Le Thellec :**  
Je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire, Dominique. Pour le CCAS, c'est extra-municipal, puisque c'est paritaire, hier nous étions 3. il y a un bon état d'esprit. Si je fais le compte de mes commissions, j'en ai 22 en tout. Nous ne pouvons pas être partout en même temps. Je crois que le fonctionnement pour le CCAS est justement fait pour que tout le monde puisse y participer. Je pense que tu es très assidue.

*Brouhaha...*

**Mme Le Thellec :**  
Mais c'est la vie aussi que le veut. Chacun fait comme il le peut avec son travail.

**M le Maire :**

C'est vrai que ce n'est pas toujours facile de composer, il faut reconnaître qu'il y a des gens qui ont une profession, une famille à faire vivre, il faut trouver un équilibre avec un nombre de commissions très important. Trouver une harmonie entre toutes les commissions n'est pas simple. Ce que je demande et je le dirais au prochain conseil municipal, c'est que nous fassions un effort pour que dans la mesure du possible, nous assistions le plus souvent aux commissions. C'est là qu'il y a de la concertation, c'est là que sont travaillés les sujets et les projets à venir. C'est là que nous avançons sur la gestion municipale.

J'en parlerais lors du prochain conseil municipal. Je ne sais pas s'il y a eu une concertation au niveau de votre groupe, mais il y a quand même eu une concertation globale en réunion de groupe en ce qui concerne la majorité municipale ainsi que le groupe PS/verts.

**Mme Ziegler :**

Nous n'avons pas été informés.

**Mme Le Meur Gaël :**

En fait nous devons recevoir un tableau avec l'ensemble des commissions, pour justement valider ou pas et nous n'avons rien reçu. Donc on peut intégrer celle-là aussi ? Et on peut voter le tout au mois de juin parce que ça ne sert à rien de...

**M le Maire :**

Oui, nous pouvons le faire, nous le ferons au mois de juin, je pensais qu'il y avait eu concertation.

**Mme Ziegler :**

Comme nous parlons des commissions, je voudrais aussi m'interroger sur la dernière réunion du comité consultatif sur les transports urbains. Gaël et moi faisons partie du SIVU, nous n'avons pas été informées de cette réunion une fois de plus, M Le Coz.

**M Le Coz :**

C'est un organe consultatif. Vous y avez été cordialement invitées la dernière fois mais ça n'a rien à voir. Ça n'apporte rien de plus que vous interveniez en plus au niveau des usagers. Vous recevez le compte rendu, le débat se fait bien, que ce soit en votre présence comme cela s'est passé, mais également en votre absence....

**Mme Ziegler :**

Nous ne servons à rien alors.

**M Le Coz :**

En l'occurrence, quand vous êtes venues, vous y étiez seulement pour assister. Je ne vous demandais pas de participer, puisque vous participez déjà aux réunions du SIVU. Vous avez non seulement voix consultative, mais vous pouvez voter. Je pense qu'il faut aussi des instances qui ne se prêtent pas au débat. Il n'y a pas besoin d'avoir la voix de l'opposition. Je vous assure que cela marche très bien. Cela ne me gêne pas du tout que vous soyez présentes et c'est pour cela que je vous invite. Lorsque le comité consultatif suit le comité syndical, ça ne pose aucun problème mais je voulais simplement vous dire que cela se passe très bien en votre absence, vous serez informées, vous allez recevoir le compte rendu du comité consultatif. Je pense que vous connaissez des gens qui font partie du comité consultatif, si vous avez des demandes à faire passer, contactez les 20 membres du comité consultatif, et cela se passera très bien.

**M le Maire :**

Mme Le Meur, vous vouliez dire quelque chose.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je trouve que votre manière est inadmissible. Nous sommes membres du comité du SIVU. Quand nous avons évoqué ces comités, vous nous avez dit : « si vous souhaitez y participer, il n'y a aucun problème, vous serez invités ». Alors un, nous n'avons jamais été invitées, c'est le fait que vous placiez ces réunions parfois à posteriori du SIVU, qui fait que : « Si vous n'avez rien à faire, vous pouvez rester ! ». Nous ne sommes pas prévenus en amont, il nous semble également normal qu'en tant que membre du SIVU, nous soyons destinataires des comptes rendus et que nous n'allions pas les récupérer à droite et à gauche. Il n'y a pas de raison en tant que membre du SIVU, si on fait cette demande d'assister à ces comités, que nous ne puissions pas le faire. En plus, cela marche très bien sans nous, je n'en doute pas, les gens continuent de râler, ils ne sont pas contents sur les horaires.....

**M le Maire :**

Ce n'est pas une réunion du SIVU !

**Mme Le Meur Gaël :**

Dans le cadre d'une réunion du SIVU, M Le Coz....

Brouhaha...

**M Besombes :**

Il faut que vous voyez cela en réunion du SIVU.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je peux juste finir ?

**M Le Coz** avait accepté que nous fassions partie de ces réunions, il est normal que nous recevions une convocation comme tout le monde. Et pas que nous nous retrouvions là par le fruit du hasard.

**M le Maire :**

Nous allons clore.

**M Le Coz :**

Il n'est pas question que vous fassiez partie du comité consultatif. Ça n'a jamais été.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Tu nous l'as dit, tu as changé d'avis alors ?

**M Le Coz :**

La composition du comité consultatif est close, il y a 20 personnes. Vous n'en faites pas partie, vous avez été conviées une fois puisque vous étiez là. Vous avez pu voir que cela se passait très bien, d'ailleurs cela vous a ennuyé parce qu'il n'y avait pas de conflit et donc vous êtes parties. Cela continuera comme ça, c'est tout.

**Mme Ziegler :**

Nous demandons votre arbitrage sur la question, M le Maire.

**M le Maire :**

Peut-être, mais il me semble que c'est un problème spécifique au SIVU, même si le Maire a un droit de regard sur le syndicat SIVU, mais je m'en remets au Président du SIVU qui est M Le Coz. Il vient de s'expliquer, c'est une réunion consultative spécifique pour les usagers. C'est à l'intérieur du SIVU que vous devez régler le problème. Nous pouvons en parler au conseil municipal mais il n'y a pas d'arbitrage à faire sur cette question.

Nous allons passer au point 3.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous ne la votons pas du tout ?

**M le Maire :**

Nous avons dit que nous la passerions en juin.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-50

Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuez Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André

M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

**Nomination d'un représentant au conseil de surveillance  
du centre hospitalier de Cornouaille**

M André Fidelin, Maire expose :

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les « conseils d'administration » des établissements publics de santé soient remplacés par des « conseils de surveillance », dont les missions, la composition et le mode de fonctionnement soient profondément renouvelés.

La mise en place des conseils de surveillance, conditionne très largement, au-delà de la rénovation, de la gouvernance des établissements, le succès de la réforme et la modernisation du système de santé.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 (JO du 9 avril 2010) précise que le conseil de surveillance comprend en outre

« ...Le Maire de la commune, siège de l'établissement principal ou son représentant ... »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Nomme M André FIDELIN, Maire de Concarneau représentant de la ville afin de siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Cornouaille.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

3	Direction générale des services : Nomination d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Connouaille
---	--

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

*M le Maire indique à la fin du rapport :*

Il faut savoir qu'actuellement, 3 personnes du conseil municipal siègent au CA du CHIC qui sont André Fidelin, Nicole Le Thellec et Andrée Pezennec.

**Mme Dieterlé :**

Nous faisons le vœu que vous soyez très attentif à ce qu'il va se décider au sein de cette nouvelle instance. Les nouvelles qui nous parviennent de cette réforme ne sont pas très rassurantes ni pour les personnels ni pour les usagers. Nous souhaitons que vous continuiez à prendre régulièrement l'avis du comité de défense des usagers de l'hôpital de Concarneau, en particulier, qui exprime les besoins de la population, les nécessités du service public de l'hôpital et que vous continuiez à défendre notre hôpital.

**Mme Le Meur Marie :**

Quelle opportunité de revenir, sur un sujet très sensible qu'est l'hôpital de Concarneau. Merci de m'en donner l'occasion. Mais permettez-moi d'abord de nous étonner de ce vote si vous siégez de fait. Il me paraît important, quand même, de vous rappeler que la loi HPST, « hôpital patient santé territoire », ne modernise en rien la santé publique mais au contraire la met à mal. Et pour des raisons non pas médicales, mais purement budgétaires et comptables, elle porte atteinte à la santé de tous.

Au début de votre mandat en 2008, M le Maire, la fermeture des urgences de Concarneau semblait être une de vos priorités. Cela n'a pas duré longtemps, et vous avez rapidement quitté le combat, si du moins vous y avez participé quelque peu. Actuellement avec 10 heures d'ouverture sur 24 heures soit de 9h00 du matin à 19h00, ce service d'urgences n'a plus de sens. À l'heure où le Ministère de la santé publique prévoit un plan A.V.C., c'est-à-dire, accidents vasculaires cérébraux, où une prise en charge la plus rapide possible est nécessaire. Il est indécent de laisser la population concarnoise sans aucune proximité. Et il est très grave de prendre de tels risques sanitaires. Multiplier les transferts, multiplier les transports qui sont stupides écologiquement d'ailleurs, insuffisamment sûrs et causes de pertes de temps, peuvent avoir de graves conséquences sur le plan médical. Depuis 2008 vous avez laissé pourrir ce combat connaissant, très bien les projets de votre parti auquel vous adhérez d'ailleurs très bien. Or, la rentabilité appliquée à l'hôpital est contradictoire me semble-t-il avec l'idée même du service public. La logique comptable est incompatible avec la santé, me semble-t-il. L'égalité d'accès aux soins pour tous est une des exigences et le service public est, et doit rester au cœur du système. Et vouloir l'aligner sur le privé comme le prévoit la loi sans lui donner les moyens, c'est la saborder. Aussi, nous demander de voter votre nomination au comité de surveillance du CHIC dans ce contexte et avec votre énergie à protéger la santé de vos administrés ne peut, permettez-moi, que nous interpeller.

**M le Maire :**

Je savais que j'aurais une intervention sur ce point, ce qui me paraît normal, parce que le Maire, vous avez raison, doit intervenir pour la santé, pour l'approche médicale de proximité. Il est évident qu'il faut un hôpital de proximité pour que les concarnois puissent être rassurés, lorsqu'il s'agit surtout d'urgences. Parce que lorsque l'on parle d'interventions programmées, c'est autre chose. C'est un combat qui est mené depuis 2 ou 3 ans. Mais que peut faire le Maire de Concarneau devant un problème majeur qui est le recrutement des infirmiers et infirmières, du personnel médical, surtout au niveau des urgences ? Cela dépasse le Maire de Concarneau. Il est évident que suis intervenu en son temps, mais il faut bien reconnaître que c'était voué à l'échec, parce que c'était une décision qui avait été prise en haut lieu. Il y a eu le comité de défense, c'est sûr, il y a eu des interventions, je suis intervenu, mais en ce qui concerne les urgences de nuit à Concarneau, je ne vais pas dire que malheureusement c'est entériné. Mais devant l'échec à trouver des médecins urgentistes, il faut se rendre à l'évidence et ce n'est pas le Maire de Concarneau qui en est le responsable. Ce sont des dispositions régionales et nationales. M Colin qui était le directeur de l'ARH à l'époque, un nom bien connu des concarnois. Aujourd'hui M Colin n'est plus là, la page est tournée, nous ne sommes plus dans l'agence régionale hospitalière puisqu'il y a une évolution. C'est maintenant l'agence régionale de santé avec M Gautron. Aujourd'hui, il y a des nouvelles donnes, il y a eu 2 lois, la loi de juillet 2009 sur les grands principes « hôpital patient santé territoire ». La loi a été promulguée par nos parlementaires,

c'est le principe républicain et ensuite la nouvelle loi du 21 juillet 2009, qui nous parle de réformes de l'hôpital relatives aux patients, à la santé. Nul n'est censé ignorer la loi, je vous invite donc à la lire, c'est la loi du 9 avril 2010, publiée au journal officiel. Nous pouvons toujours discuter sur ces sujets, mais c'est vrai qu'à Concarneau, il est difficile de discuter sur ces sujets d'ordre national.

La presse a relaté aujourd'hui les conseils de surveillance, et il y a effectivement une réforme, qui malheureusement et on peut le déplorer, va à l'encontre de la démocratie et surtout au niveau des élus puisqu'il y a beaucoup moins d'élus participants. Au conseil d'administration du CHIC, nous étions jusqu'alors 25 ou 30 et là nous allons passer à 15. Et sur ces 15, il n'y aura que 2 élus, le Maire de Quimper et celui qui va représenter la ville de Concarneau. C'est sûr qu'il faut être prudent. Vous parliez de raison comptable, effectivement, nous pouvons le constater mais on nous fait part également de rationalisation et de mutualisation des moyens.

En ce qui concerne le territoire de santé n°2, il va être beaucoup plus élargi puisque Pont-l'Abbé et Douarnenez arriveront dans ce territoire de santé avec une organisation interne de plateaux techniques. C'est vrai que le problème majeur réside dans les urgences, j'en suis convaincu. Ce sont malheureusement des interventions rapides, le SAMU est là, il n'est pas là, il est pris par ailleurs. Nous sommes sur un sujet dont nous avons largement débattu à d'autres moments, nous n'avons heureusement pas eu à relater de gros problèmes, où alors je n'en ai pas eu connaissance. Mais nous n'avons pas eu à déplorer de gros soucis suite au transfert des urgences à Quimper.

À Concarneau, je suis intervenu lors du CA de février à Quimper, Nicole Le Thellec était présente, concernant un projet d'unité cognitivo-comportementale, c'est une unité Alzheimer. Il y a le centre des Glénans à Bénodet qui se trouve sur les rangs, ainsi que Concarneau.

J'ai largement évoqué ce sujet, j'ai défendu le projet de Concarneau, j'en ai discuté longuement avec M Potonier, le directeur et ils vont appuyer lourdement l'hôpital de Concarneau pour l'unité d'Alzheimer qui est un souci. Nous avons en effet une population vieillissante sur Concarneau et nous pouvons être confrontés dans les années futures à une population qui sera confrontée à ce genre de pathologie.

Sachez que nous avons également une unité périnatale depuis janvier 2009. Il va également y avoir un scanner très prochainement à Concarneau, il y aura aussi un service coma-végétatif, un hôpital de jour et de soins de suite gériatrique qui devraient voir le jour prochainement. Cela fait partie du nouveau projet de territoire de santé qui sera mis en application à l'automne 2010.

Voilà où nous en sommes. Il y a des lois qui ont été promulguées et il y a une réforme qui est en cours. Sachez que nous sommes vigilants et que Nicole Le Thellec et moi-même, nous ferons très attention à ce qui pourrait intervenir pour l'hôpital de Concarneau et surtout pour les concarnois.

**Mme Le Thellec :**

Ce qui va être très important pour l'hôpital de Concarneau, c'est de bien suivre le projet d'établissement. Les projets d'établissement sont actuellement discutés avec l'ensemble des directeurs des différents hôpitaux du territoire de santé n°2. Il va falloir être très attentifs au niveau de ce que nous souhaitons voir sur l'hôpital et que nous soyons entendus. Le Maire y siègera seul, mais je ne manquerais pas de me tenir informée et de vous informer par la même occasion.

**Mme Dieterlé :**

Ce que nous voulions dire c'est que nous avons bien entendu ce que vous avez dit ainsi que nos petits camarades. Mais vous déplorez le fait que vous serez seul à siéger, Mme Le Thellec dit que vous nous tiendrez informés, ce n'est pas cela que nous disions, il faut aussi aller chercher. Il me semble que le rôle d'un élu, même s'il se retrouve face à une assemblée dans laquelle il n'est pas majoritaire, comme c'est notre cas par exemple, est aussi de porter les désirs de la population. Vous dites que vous ne pouvez rien faire. On sait bien que ce n'est pas vous qui allez embaucher les urgentistes, néanmoins, nous estimons que le rôle d'un élu, en toutes circonstances, c'est de porter les désirs de la population. Même si vous savez que vous n'aboutirez pas, vous devez quand même continuer à porter ce besoin, cette nécessité, ce que la population demande et en particulier par l'intermédiaire de son comité de défense. Il ne suffit pas de nous tenir informés, ce n'est pas cela que nous demandons, nous ne demandons pas d'être simplement informés, tient on va faire ci, on va faire cela, vous devez nous porter.

**Mme Le Thellec :**

Je me souviens que le directeur de l'hôpital, M Potonier, a dit à un conseil d'administration, qu'il allait re-examiner les urgences de nuit, au vue d'un état des lieux qui sera pris au mois de juin concernant les médecins urgentistes sur le territoire de santé n° 2. Il serait peut-être intéressant, par rapport à ce qu'il a évoqué, de l'interpeller à nouveau sur des éventuelles possibilités, puisqu'il l'a dit.

**Mme Le Meur Marie :**

Vu votre énergie à défendre les désirs des concarnois... non mais c'est grave quand même, vous allez siéger au CHIC, et vous allez défendre quoi ? Vous allez défendre les besoins des concarnois ? Ou vous allez simplement dire que la loi a été votée et on ne peut plus rien faire ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Je voulais juste préciser un point. Ce n'est pas l'application de la loi, on la connaît et on regrette, ce que vous validez vous, c'est la volonté politique au travers de cette loi de diminuer le pouvoir des collectivités au sein des conseils de surveillance. Vous dites que vous vous retrouvez tout seul, mais si nous revenons 2 ans en arrière vous auriez pu faire des choses dans le sens où même, si vous n'étiez pas concernés par les recrutements directs, vous auriez pu vous assurer que les recrutements qui étaient annoncés aient vraiment lieu. Parce que le problème, et c'est ce qu'a dénoncé à plusieurs reprises le comité de défense, c'est qu'il a fallu toute l'insistance et la ténacité de ce comité pour qu'enfin, et de manière très épisodique, ils lancent les recrutements. Même si vous n'avez qu'un pouvoir limité, même celui-là, il n'est pas forcément très utilisé, il faudrait vraiment que vous ayez ce regard et cette vigilance par rapport au recrutement parce qu'il y a d'autres hôpitaux en France qui recrutent des médecins urgentistes et qui font le nécessaire. Il n'y a pas de raison. Si la volonté affichée est de rouvrir les urgences à partir du moment où nous avons des médecins, il faut vraiment que tout le monde tire dans le même sens. Et cela n'a pas été le cas ces 2 dernières années. À partir du moment où cela a été fermé, les recrutements ne sont pas intervenus avant plusieurs mois.

**M le Maire :**

Je suis désolé, mais régulièrement, nous intervenons auprès de M Potonnier, le directeur pour savoir où en étaient les recrutements ainsi qu'auprès du directeur du SAMU. Qu'est-ce que vous voulez de plus à partir du moment où nous n'avons pas à contrôler comment se passe le recrutement, de savoir s'ils l'ont bien fait ou pas fait ? Est-ce qu'ils nous mentent ou pas ? Il y a aussi un esprit de confiance qui doit exister. Régulièrement je les ai interrogés. Mais cela ne va pas plus loin dans mon pouvoir de décision.

**Mme Le Meur Gaël :**

Le comité de défense a demandé des preuves.

**M le Maire :**

C'est possible.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et a eu des exemples d'annonces, il en a reçu 2, il me semble, en 2 ans. C'est vraiment peu. C'est vrai qu'il faut peut-être être un peu plus tenace que ce qui a été fait.

**M le Maire :**

Très bien.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M André Fidelin, Maire de Concarneau, pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Cornouaille.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Merci.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**Objet :**

**Participation de la ville à l'aménagement  
et la sécurisation des quais du port**

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

La CCI est concessionnaire du port de pêche. Le périmètre de la concession couvre l'ensemble de l'arrière port, y compris les voiries contournant le bassin du Moros.

L'accès à cette voie portuaire est, en principe, réservée aux professionnels du port (pêche, réparation navale). Cependant, malgré la signalétique, il est notable que de nombreux véhicules passent par cette voie, qui est de fait une voie de circulation communale ou départementale.

Le passage de nombreux véhicules accentue le vieillissement de cette route et augmente considérablement le problème de la sécurité.

Au regard des accidents qui se sont produits ces derniers mois dans le périmètre de la concession et afin de renforcer la sécurité des voiries et permettre ainsi une diminution des accidents de circulation, la CCI prévoit certains travaux d'aménagement tels que :

- La mise en place d'une signalétique lumineuse indiquant la proximité du bassin du Moros -
- La mise en place de bordures interdisant le franchissement par les véhicules en provenance directe des voiries bordant les quais.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 14 843 € HT.

Le Conseil Général du Finistère, concédant du port de Concarneau, a émis un avis favorable aux aménagements de voirie, du fait du rôle important de cette voie de circulation portuaire à Concarneau, et de l'utilisation « publique » qui en est faite.

La CCI sollicite le soutien financier respectivement au Conseil Général du Finistère et à la ville de Concarneau.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Fourniture et pose de bordures T2	5 400,00 €	Conseil Général	7 421,50 €	50%
Fourniture et pose de plots solaires à leds dynamiques	1 495,00 €	Ville de Concarneau	2 968,60 €	20%
Traçages de bandes Stop	350,00 €	CCI	4 452,90 €	30%
Fourniture et pose de mâts de panneaux Stop	150,00 €			
Fourniture et pose de panneaux A20 avec flash/kits solaires	7 400,00 €			
Revêtements de trottoirs	48,00 €			
<b>Total</b>	<b>14 843,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 843,00 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission des finances du mardi 27 avril 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- accorde un soutien financier de 2 968,60 € HT à la CCI pour l'aménagement et la sécurisation des quais du port.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

4	Direction générale des services : Participation financière de la ville travaux d'aménagement des quais du port
---	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin.  
M Carduner.

**M Carduner :**  
Merci M le Maire.

Cette desserte locale bien connue des concarnois est normalement réservée aux usagers du port comme chacun le sait. Mais comme chacun le sait également, elle est régulièrement fréquentée par les concarnois pour des raisons diverses et variées., cela rend bien service sur le coup de midi, par exemple, quand on veut éviter les bouchons l'été. Elle sert également aux particuliers qui ont besoin et ont recours aux professions du port, que ce soit dans le domaine électrique, la peinture ou même pour aller manger tout simplement comme à « La Coquille », puisque vous avez bien remarqué que le panneau desserte locale se situe avant ce restaurant. Ces gens-là aussi sont des usagers aiguillés de cette desserte locale. Par ailleurs elle sert aussi aux touristes qui sont de plus en plus friands de sites industriels, ils viennent se promener sur les quais de Concarneau et voient ainsi la vitalité du port en ce qui concerne les chantiers navals etc...

Vu le risque d'accidents qui a été relaté ici, nous seront pour une subvention de la ville afin d'améliorer les conditions de ce secteur. Mais quitte à considérer cette desserte locale comme une voie communale ou départementale, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la logique, et à ce moment-là de l'aménager avec des pistes pour des déplacements doux ? C'est comme cela qu'on le dit maintenant, les déplacements doux non ? Au lieu de dire du vélo, on dit déplacements doux. Je me demande d'ailleurs ce que doivent penser les gens qui sont en haut de l'Alpe d'Huez, quand ils l'ont monté en vélo, si c'est toujours un déplacement doux, mais peu importe. Donc, le déplacement doux, favorisons-le aussi sur ce site et aménageons aussi une entrée sur le sentier qui dessert le bassin du Moros qui permettrait d'avoir un nouveau sentier de balade qui existe déjà mais qui permettrait un nouvel accès.

Par contre, il s'agirait quand même de bien avertir les usagers des risques qu'ils encourent. Alors vous allez me dire que c'est vrai que nul n'est censé ignorer la loi, comme vous le disiez très justement, mais nous savons très bien que lorsque nous nous trouvons dans une desserte locale les assurances ne couvrent pas, à partir du moment où nous ne sommes pas des professionnels du port. Je suis persuadé que certains usagers l'ignorent et ils ne savent pas qu'en cas d'accident les torts sont à 100 % pour eux. Il y aurait peut-être un moyen de les avertir de ce risque encouru. Merci.

**M Calvarin :**  
Cette zone, comme vous le savez, fait partie du domaine public maritime. Les responsabilités des personnes qui s'y aventurent sont entièrement engagées. Cela est signalé aux 2 entrées de la zone. Pour ce qui est de la communication des risques de chacun : nous avons eu la question au dernier conseil de quartier du Rouz, parce qu'il y a aussi les riverains du passage qui auraient aimé voir une continuité en terme de déplacement vélos. Or, le DPM ne permet pas pour l'instant d'aménager de coulée verte, de parcours vélos ou piétons. La seule chose, c'est qu'il n'y a pas d'entrée fermée par des barrières, et nous en sommes bien contents, parce si on appliquait réellement le DPM et que l'on faisait comme certaines villes comme Saint-Nazaire ou autres, où le domaine public maritime est fermé, nous nous retrouverions avec de gros problèmes de saturation au niveau du pont du Moros, qui est géré par le Conseil Général. Le fait de rester en l'état pour l'instant avec cette zone dans le domaine public maritime et permettre aux entreprises de travailler sans être gênées par tous les passages des vélos et piétons qui pourraient s'aventurer en masse si jamais on institutionnalisait ces passages-là, ne serait pas bien vu par les professionnels du port. Il faudrait peut-être plutôt raisonner à un aménagement du pont du Moros ou sous le pont du Moros pour les déplacements des piétons et des vélos. Il faut bien voir que c'est l'un des endroits où les activités professionnelles sont les plus importantes sur Concarneau. On ne veut pas transformer le port en un lieu de promenades pendant que les entreprises fonctionnent du lundi au vendredi. Le problème est facile à évoquer. Le déplacement vélos, et je passe également sur le port en vélo en toute illégalité, j'apprécie de pouvoir le faire, c'est une situation de bonne entente entre les professionnels, les concarnois et le Conseil Général. Pour l'instant

cela ne pose pas de réel problème. Lorsque l'on s'aventure sur le port, je pense que chacun est suffisamment intelligent pour se déplacer à des vitesses raisonnables en respectant les professionnels. Vous savez également qu'il y a une réflexion sur l'avenir du port qui est menée, que ce soit avec le Conseil Général, donc M Le Roux et M Quernez, pour le groupe auquel vous appartenez. Nous en tant que mairie et la CCI pour le réaménagement du port, et cette partie bien entendu arrivera sur la table dans les débats que nous aurons sur le réaménagement du port. En l'état, le problème était de régler la sécurité, nous avons également eu des demandes de concarnois, la CCI nous propose de participer à cet aménagement de sécurité, cela nous semble logique. Pour le reste, nous attendrons la discussion avec le Conseil Général et la CCI, pour aller plus loin et pour voir comment surtout ne pas perturber les professionnels du port. La solution sortira peut-être de cette discussion.

**M Carduner :**

Il ne s'agit pas de perturber les professionnels du port, bien évidemment, et je ne parle pas de choses qui seraient illogiques. Vous avez raison, c'est logique. Par contre, je signale qu'il serait intéressant qu'il y ait un accès piétons pour ce sentier du bassin du Moros.

**M Le Coz :**

Je pense que nous ne sommes pas tenus par le domaine public maritime, car nous sommes en zone urbaine en quelque sens, nous sommes dans des règles qui sont différentes du DPM en zone naturelle. Ce serait un comble que nous puissions autoriser les véhicules motorisés et que les circulations douces ou actives ne puissent pas bénéficier d'aménagements. Nous n'allons pas laisser les vélos et les piétons dans des dangers, notamment dans le contournement derrière la cale sèche, où visiblement, il y a de la place. Nous avons la possibilité d'aménager ce qu'il faut dans les circulations actives. Il faut savoir également que cela tombe bien que la CCI nous demande des sous pour ce secteur, parce que cela va nous permettre d'influencer l'aménagement de la zone. Le 1<sup>er</sup> point qui est choquant, c'est que c'est une zone qui est signalée en zone 30. Hors, elle n'a pas du tout les caractéristiques d'une zone 30.

**M Calvarin :**

Elle n'est pas en zone 30, elle est en limitation 30.

**M Le Coz :**

Non, elle est signalée, les entrées sont en zone 30. Il faut demander à la CCI de se mettre en conformité et de simplement mettre en limitation 30. J'y passe plusieurs fois par jour. Les panneaux zone 30 existent, il faut simplement signaler à la CCI que ce n'est pas une zone 30. Il faut enlever la signalisation zone 30 et mettre la signalisation adéquate sur la limitation de vitesse. C'est vrai que depuis de nombreuses années les concarnois demandent à avoir un accès à ces superbes promenades du Moros. Aujourd'hui, une personne à mobilité réduite ou quelqu'un avec une poussette ne peut pas y accéder. Il faudra donc le demander, c'est facile à faire, il suffit de faire un petit passage, on y reviendra. Nous avons l'occasion, cette fois-ci, de peser sur la décision, puisque nous apportons de l'argent. Je pense qu'il faut vraiment insister sur ce point.

**M le Maire :**

Il ne suffit pas seulement de demander, parce que nous ne sommes pas les maîtres d'ouvrage. Il y a un concessionnaire, un propriétaire qui est le Conseil Général, et notre priorité est de sécuriser afin que les concarnois qui fréquentent ces lieux soient en sécurité lorsqu'ils l'empruntent. Actuellement, comme le disait Xavier Calvarin, il y a une réflexion sur la sécurité du port et la circulation. La CCI est en discussion avec le Conseil Général sur cette question et la ville de Concarneau sera impliquée dans le tour de table, puisque nous parlons de sécurité. Et c'est logique de favoriser le déplacement cyclistes, parce que c'est vrai que nous voyons beaucoup de cyclistes sur ce secteur. Certains endroits sont très dangereux y compris au niveau de la voirie derrière la cale sèche, entre autres, où régulièrement il y a des nids de poules. Il y a vraiment un danger important. La CCI dit : « vous êtes sur le domaine maritime et si on sécurise trop le secteur, il y aura encore plus de circulation ». Le débat est ouvert, mais sachez qu'actuellement, il y a une réflexion qui est menée par le Conseil Général et la CCI sur ce dossier. Il s'agit tout simplement de participer à un plan de financement sur la sécurisation des lieux.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Abstentions ?

Nous pouvons considérer que c'est à l'unanimité.

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-52

Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M. Fidelin André, M. Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M. Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M. Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M. Calvarin Xavier, M. Quillivic Bruno, M. Echivard Alain, M. Nydell François, M. Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M. Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M. Le Coz Philippe, M. Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M. Quénéhervé Alain, M. Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M. Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M. Colimard Christian

Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M. Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M. Fidelin André  
M. Morvan Paul donne pouvoir à M. Quénéhervé Alain

Secrétaire de séance :

M. Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Objet :

**Demande de subvention - plan global de déplacement  
Adème et Conseil Régional**

François Besombes, Maire adjoint expose :

La ville de Concarneau va faire réaliser un plan global de déplacement en 2010-2011. Un cabinet d'études accompagnera la ville pour son élaboration.

L'Adème et le Conseil Régional subventionnent les collectivités qui s'engagent dans une démarche où les critères d'alternatives à la voiture et de vision prospective de la mobilité sont prises en compte dans les plans d'actions sur la mobilité de leur territoire.

Les aides financières s'élèvent à :

- 35% du montant hors taxes de l'étude par l'Adème
- 35% du montant hors taxes de l'étude par le Conseil Régional

Le budget de l'élaboration du plan global de déplacement estimé est de 40 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 33 voix POUR.**

- Autorise le Maire à prononcer sa demande de subvention auprès de l'Adème et le Conseil Régional, au titre de l'élaboration d'un plan global de déplacement.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**M Besombes :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**

Je reviens à la charge au sujet des études. On constate au cours du temps et certainement encore dans les années à venir, que face à la multiplicité d'occasions de faire appel à des cabinets d'études, certaines collectivités ont opté pour une agence publique d'urbanisme qui s'apparente à un service public local. Dans ce cas, un tel établissement, même s'il est appelé à travailler avec des privés a l'avantage de connaître les terrains, la problématique et la population, ce qui ne nécessite pas le recours systématique à des études préalables et permet de faire revenir les coûts ainsi économisés sur la structure en question. C'est une idée à laquelle nous réfléchissons, je trouve que ce serait intéressant. On voit constamment des coûts d'études qui sont assez élevés et on se demande si les collectivités tirent vraiment un bénéfice financier de cette multiplication qui ne cessera pas dans les années qui viennent. Il y a déjà une étude en cours sur Kerandon, la Zac de Crown, les déplacements, tout cela s'accumule.

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a une autre question ? Non ?

**M Besombes :**

Dominique, je vais te rassurer, nous partageons ce souci, nous avons d'ailleurs des budgets à respecter. Sur ce dossier, au budget 2010, nous avons inscrits une somme qui était de 15 000 euros pour mener une étude en matière de déplacements pour l'année 2010. Cette somme était donc inscrite au budget. Simplement, ici, nous sommes sur une étude plus importante, puisque nous demandons une vision à plus long terme et nous demandons des fiches très précises. Le montant est donc plus important. De l'autre côté, nous avons 70 % qui seront subventionnés par l'Adème et le Conseil Régional. Le montant net sera toujours de 15 000 euros, simplement nous sommes obligés de passer une écriture, parce qu'il y aura une charge en plus. Sur l'exercice 2010, nous allons bien sortir 40 000 euros TTC. Mais de l'autre côté, nous allons percevoir 30 000 euros, parce qu'il y aura 70 % de subvention. Nous allons bien retomber sur les 15 000 euros nets qui sont prévus à l'exercice 2010. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires, il y a simplement un montage qui est différent. Mais pour la ville cela revient strictement au même.

**Mme Dieterlé :**  
Une agence locale d'urbanisme.....

**M Besombes :**

Vous êtes au courant également qu'une agence de développement économique et d'urbanisme a été créée récemment sur Quimper. Pour l'instant, elle est en cours de constitution, on pourrait faire appel à l'agence de Brest, mais s'il y a des liens à créer, c'est avec celle de Quimper. Et les liens sont déjà créés puisque via la 4C nous sommes présents au sein de cette agence. Elle n'a actuellement pas ces compétences-là, mais j'imagine que les créateurs de cette agence y réfléchissent de près.

**Mme Le Thellec :**

Pour parler de liens, j'imagine qu'il y aura des liens avec l'étude qui est faite au niveau du SCOT également, au niveau du plan de déplacement. En effet, ce que nous pouvons constater, c'est le manque de liens, de transversalités récurrents depuis des années entre toutes les études qui ont pu être faites. C'est vraiment important que nous soyons dans ces liens.

**M Besombes :**

Nous avons une opportunité, il y a beaucoup de choses qui se croisent aujourd'hui, il y a la constitution du SCOT, le PLU qui va être en révision, la réflexion sur la port dont parlait Xavier, il y a une multitude de choses donc le déplacement, comme il va falloir réfléchir sur l'évolution du déplacement à Concarneau comme dans toutes les villes d'ailleurs, c'est le bon moment pour avoir une perspective sur la question.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce point ?

Abstentions ?

Nous pouvons considérer qu'il y a unanimité. Je vous remercie.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézenec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

**Attribution de subvention Bretagne vivante SEPNB**

M François Besombes, Maire adjoint expose :

Le dossier de demande de subvention de l'association Bretagne Vivante SEPNB parvenu en mairie en décembre 2009 n'a pu être traité dans les délais et n'a donc pas fait l'objet d'une proposition de la part du service instructeur.

Cette association sollicite une subvention de fonctionnement identique à celle attribuée en 2009 soit 400 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.**

- Attribue une subvention de 400 € à l'association Bretagne vivante SEPNB

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

6	Développement durable : Attribution de subvention Bretagne vivante SEPNB
---	--

**M Besombes :**  
(lecture du rapport)

*M Besombes indique à la fin de la lecture du rapport :*

J'aimerais préciser que Bretagne Vivante intervient auprès des écoles concarnoises, des centres de loisirs, lors des semaines du développement durable, ils sont toujours de la partie, lors de certains chantiers de loisirs jeunes, ils interviennent également.

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Très bien, merci.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuc Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

**Demande de remises gracieuses de pénalités**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Par courrier en date du 16 février 2010, l'association ADGAP (Association pour le développement et la gestion des ateliers de production) - Parc d'activités du Moros de Concarneau sollicite la trésorerie de Brest, pour une remise gracieuse de pénalités d'un montant de 30 €, concernant un retard de paiement dû à un changement d'avis de construction d'un tunnel.

La trésorerie de Brest a émis un avis favorable sur cette demande de remise gracieuse.

La trésorerie de Brest demande à la ville de se prononcer sur cette demande, car seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse de telles pénalités.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 avril,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par **33 voix POUR**,

- Accorde la remise gracieuse de pénalités de 30 €.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

7	Finances : Demande de remises gracieuses de pénalités.
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier. Non débat ?

**M Le Coz :**  
Une question pour un éclaircissement. On parle d'un paiement dû à un changement d'avis de construction d'un tunnel. Ma question est : est-ce qu'il y a un rapport avec le CD 122 ?

**Mme Lemonnier :**  
Non, ça n'a aucun rapport. En fait ce sont les papillons blancs qui ont un site à Kersalé et ils ont demandé la construction d'un tunnel pour protéger leurs palettes de bois dont ils font la réparation et l'entretien. Ils ont dans un 1<sup>er</sup> temps déposé un permis de construire et ils sont revenus sur leur décision pour reprendre leur projet par la suite. Ils ont donc perdu du temps dans le règlement de leur facture.

**Mme Ziegler :**  
J'avais une question, puisque nous sommes dans les questions de remises gracieuses. Pourquoi avez vous refusé, je l'ai lu dans un PV de municipalité, de prendre en charge une facture d'eau pour les restos du cœur ?

**Mme Le Thellec :**  
Nous n'avons pas refusé de prendre en charge une facture d'eau, nous avons été questionnés sur la possibilité de rouvrir un branchement d'eau qui existait. Je pense que Patrick pourrait être un peu plus clair au niveau technique. Mais nous avons été questionnés là-dessus, de ce que je me souviens.

**Mme Depoid :**  
Oui, tout à fait c'était cela.

**M le Maire :**  
Nous n'avons peut-être pas l'information précise.... nous faisons allusion à 40 euros, non ?

**M Lahuec :**  
Ce qu'il faut savoir, c'est que tout compteur a un abonné. Il est référencé. Les restos du cœur ont interrogé la citoyenneté, qui a interrogé les services de l'eau. Le service de l'eau et de l'assainissement s'est rapproché des restos du cœur pour leur expliquer la procédure normale. Ils n'ont pas voulu prendre d'abonnement tout simplement, donc aujourd'hui, ce compteur est en panne, donc ayant le refus d'abonnement des restos du cœur, il va être démonté donc il n'y aura plus de point d'eau.

**M le Maire :**  
Merci M Lahuec, je reviens sur la remise gracieuse de la pénalité de 30 euros.

Est-ce qu'il y a avis défavorable ? Non.  
Abstentions ? Non.

Merci bien.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**Objet :**

**« Subventions exceptionnelles pour les sinistrés d'Haïti »**

M André Fidelin, Maire expose :

Le 12 janvier 2010, un séisme de grande ampleur d'une magnitude de 7 sur une échelle de 10 survenait en Haïti à 25 kilomètres de Port-au-Prince. Un second d'une magnitude de 6 touchait à nouveau Haïti le 20 janvier 2010. Par la suite, plus de 52 répliques étaient encore enregistrées.

211 rescapés étaient extraits des décombres par les équipes de secouristes venues du monde entier. Le pays durement frappé avec 220 000 morts et 1 300 000 sans-abri était alors totalement dévasté. De très nombreux bâtiments étaient également détruits, dont le Palais National et la Cathédrale Notre-Dame de Port-au-Prince. L'état d'urgence était déclaré sur l'ensemble du pays.

Dès la catastrophe, la Municipalité s'était interrogée sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'urgence et les élus s'étaient concertés lors du conseil municipal du 11 février dernier. A cette occasion, il avait été prévu de ne pas agir dans la précipitation, mais de réunir élus de la majorité et de l'opposition pour une réunion commune d'échanges, le lundi 22 mars 2010.

A l'occasion de cette réunion, les élus avaient souhaité réfléchir au versement d'une subvention exceptionnelle d'urgence pour venir en aide aux sinistrés :

- **Via éventuellement l'association Solidarité-Pêche** qui affrète un bateau pour Haïti et a déjà de nombreux relais sur place, ainsi qu'une excellente connaissance du terrain. M Nydell - Adjoint à la culture s'était alors rapproché de M Coïc - Président de l'association qui nous a confirmé que le premier bateau acheminé, LE MERCENAIRE était basé à Grand-Goave et faisait vivre 60 familles de pêcheurs. Le second bateau, LE BREIZ DA VIKEN en cours de rénovation et qui quitterait prochainement Concarneau serait basé à Ans d'Aineau au sud ouest d'Haïti un village important de pêcheurs.
- **Via éventuellement, la Fondation de France - Cellule Solidarité-Haïti** qui est vivement recommandée par l'AMF (Association des Maires de France) et dont les actions couvrent les besoins les plus urgents : fournitures d'abris, accès aux soins, à l'eau potable et à l'alimentation. Certains projets s'inscrivant déjà

dans le long terme et préparant la reconstruction en milieu urbain comme en milieu rural avec par exemple, la réparation des réseaux d'eau dans les villes sinistrées, la construction d'écoles ou la fourniture de semence aux agriculteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 33 voix POUR.**

- Vote le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Solidarité-Pêche », ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la « Cellule Solidarité-Haïti » de la Fondation de France.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

8	Cabinet du Maire : Subventions exceptionnelles pour les sinistrés d'Haïti
---	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non, alors ce n'est pas la peine d'en rajouter. Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Abstentions ?

Merci bien.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

**Objet :**  
**Subventions exceptionnelles aux associations sportives**

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

Vous trouverez ci-dessous les deux demandes de subventions exceptionnelles proposées à l'approbation du conseil municipal et approuvées en réunion de municipalité du 15 mars 2010 dont le montant global s'élève à 2 000 €.

Demande de l'Hermine concarnoise : 500 € (subvention exceptionnelle)

Demande de l'USC Foot (Mondial pupilles Plomelin) : 500 € (subvention exceptionnelle)

Club cycliste concarnois : course du centre ville « Les Filets Bleus » le mardi 17 août 2010 :  
- 1 000 €(subvention exceptionnelle).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve l'attribution de 3 subventions exceptionnelles aux associations sportives.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Quillivic. Personne n'intervient ?  
Mme Ziegler. Je sais ce que va dire Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Alors répondez donc M le Maire !

**M le Maire :**  
Non, allez-y je vous en prie !

**Mme Ziegler :**  
Je pense que nous ne verrons pas cela demain en commission sports ?

**M le Maire :**  
Je savais la question.

**M Quillivic :**  
Effectivement, sur cette question de subvention, la décision est passée en municipalité et je m'en suis aperçu après. C'est pourquoi, j'ai envoyé en date du 19 avril, un mail à l'ensemble des membres de la commission pour les informer de cette subvention. Si j'avais eu des avis contraires, j'aurais bien évidemment fait repasser le sujet en réunion de municipalité.

**M le Maire :**  
Merci M Quillivic.  
Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ces demandes de subventions ? Non ?  
Des abstentions ? Non ?

Merci bien.

Si vous le voulez bien, nous allons passer tout d'abord le point n° 11, c'est à dire la révision simplifiée du PLU, secteur de Kerandon, bilan de la concertation.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

Révision simplifiée du PLU - secteur de Kerandon  
Bilan de la Concertation

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Par délibération en date du 11 décembre 2008, il a été décidé d'organiser une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur sud de Kerandon afin d'y développer une opération d'aménagement présentant un intérêt général pour la commune conformément aux dispositions prévues par l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme. Ce programme d'aménagement comportait à l'origine un double volet, à savoir : une maison des seniors et une crèche ; en décembre 2009, il a été adjoint un 3<sup>ème</sup> volet : la réalisation de logements sociaux.

Dans le cadre de cette même procédure de révision simplifiée du PLU prescrite en 2008, il est précisé et défini les modalités relatives à la concertation publique qui seraient mises en œuvre pour une présentation la plus large possible afin d'informer la population le plus complètement possible en lui permettant de mieux connaître le projet et de faire valoir ses observations et remarques lors d'une réunion et d'une exposition publiques que nous avons prévues d'organiser.

Il revient d'évaluer et de tirer le bilan de cette concertation :

- Le projet a été présenté sur le site Internet de la ville. Cette présentation a pu être faite dès l'adoption de la délibération en 2008. C'est une présentation claire, complète détaillée du projet de Maison des Seniors qui est sur le site Internet depuis cette date. De nombreux visiteurs ont consulté la fiche de présentation du principal équipement sur le site Internet de la Ville.

- Par ailleurs, comme annoncé, et consécutivement à la réunion avec les personnes publiques associées en novembre 2009, une réunion publique a été organisée en décembre 2009, ainsi qu'une exposition publique.

Une réunion publique s'est tenue au centre des arts et de la culture, le 18 Décembre 2009, sous la présidence de M le Maire, avec la participation de l'agence ARCHIPOLE (représentée par M Le Berre, son directeur), le Groupe Nexity (représenté par M Charlot) et l'agence COUDRIET (architecte du projet de la maison des seniors). Une présentation complète, précise, détaillée - tant de la procédure d'urbanisme que du projet d'aménagement a été faite au public par la projection d'un montage vidéo et la présentation de plans.

M le Maire a fait part du choix et du soutien des élus au projet présenté par Nexity. Projet qui a évolué depuis 2008 et qui comporte 3 volets : une maison des seniors, une crèche et des logements sociaux. Le choix de la procédure de révision simplifiée est survenu en concertation avec l'Etat dans la mesure où il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation un secteur classé principalement en zone NAS au PLU, qui plus est, grevé d'un « emplacement réservé » pour la réalisation d'un parc de stationnement paysager. Cette révision simplifiée du PLU du secteur sud de Kerandon est prévue par le Code de l'urbanisme en son article L 123.13. C'est cette procédure que les élus ont validée et engagée.

Cette réunion publique organisée le 18 décembre 2009, à 18 heures, au CAC, n'a pas manqué d'être annoncée par voie de presse dans les éditions locales pour la plus large information du public.

C'est un public restreint qui était présent au CAC, composé d'élus et de riverains du projet d'aménagement. Les questions principales soulevées ont porté sur les interrogations des élus quant à la nature et au montage de cette opération. Pour les riverains présents, leurs interrogations portaient principalement sur le fonctionnement et les conditions d'hébergement dans une telle structure. MM Charlot et Coudriet ont pu apporter les éclairages nécessaires.

Quant à l'exposition publique organisée dans le prolongement de cette réunion publique, soit du 20 décembre 2009 au 9 janvier 2010, elle s'est déroulée dans le hall de la mairie centrale et comportait un panneau d'exposition en format A0 reprenant les caractéristiques principales de la procédure de révision simplifiée du PLU en ce secteur. Un registre de concertation a été mis à la disposition du public intéressé. La seule observation déposée porte sur la composition du projet au regard des grands principes d'urbanisme et plus spécifiquement sur la conception du projet notamment pour la partie stationnement liée à la maison des seniors.

Il ressort de l'ensemble de ces dispositions que les conditions qui ont été prévues lors de l'ouverture de cette procédure en 2008 ont été respectées et réalisées, tant sur le site Internet de la ville, que par la réunion publique du 18 décembre 2009 et l'exposition publique qui s'est déroulée du 20 décembre 2009 au 9 janvier 2010.

Globalement, c'est le site Internet de la ville qui a reçu le plus de visites. La réunion publique au CAC a principalement réuni les personnes soucieuses de connaître le projet futur et pour bon nombre d'entre-elles les questions portaient sur le caractère d'intérêt général de cette opération.

Il convient également de préciser que lors de cette période de fin d'année 2009, les riverains de l'opération sont intervenus collectivement et directement auprès des élus pour faire part de leurs questions et de leurs craintes quant aux effets d'une telle maison des seniors en ce quartier. Lors de leurs visites en mairie suite à différents rendez-vous, les élus ont su les accueillir et leur répondre : c'est ce qui peut expliquer une participation restreinte lors de la réunion publique ou lors de l'exposition publique.

Tels sont les éléments qu'il était nécessaire de présenter au conseil municipal.

Le temps de l'enquête publique aura également permis au public intéressé de se manifester lors des différentes permanences organisées.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 23 voix POUR,  
7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN),  
3 ABSTENTIONS (M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).**

- Valide le bilan de cette concertation qui est intervenue conformément à la délibération de 2008.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**Mme Dieterlé :**

Je ne vais pas m'exprimer sur le fond du projet « Nexity », je laisserais mon camarade le faire. Néanmoins, lorsque vous parlez de concertation, je suis dubitative. Certes, vous êtes très légalistes, vous avez respecté la loi, les formes, toutes les étapes, vous n'avez pas loupé une marche, il n'y a pas de problème. Je m'interroge sur la façon dont le projet est amené. M Debuyser, une fois comme ça, nous sort ex cathedra de sa poche ou de son chapeau, un projet mirifique, sur un terrain qui n'était pas destiné à cet usage, et en fait le choix de la concertation, est-ce que vous voulez un parking ou est-ce que vous voulez le projet « Nexity » ? Grosso modo les habitants de Concarneau, non seulement ceux du quartier, mais aussi ceux de la ville, n'ont absolument pas été consultés en amont, ils avaient peut-être des idées sur l'aménagement de ce quartier, sur les aménagements qu'ils auraient aimés voir naître dans cet espace. Or, ça n'a pas été décidé. Après, on vous dit, vous êtes pour ou contre ? Effectivement, on respecte les formes, mais c'est comme ce que je disais tout à l'heure, M le Maire, par rapport à l'hôpital, vous respectez toujours les formes, mais l'écoute de la population, l'appel à l'imagination, aux désirs, aux volontés et à ce que les gens veulent faire de leur ville, ça on en entend jamais parler. En plus, on a l'impression que ce projet-là est porté par M Debuyser, tout le monde se rallie, vous êtes en majorité, pour une fois M Debuyser n'est pas en contradiction avec sa majorité. Comme il l'était par exemple lors du vote du PADD, c'est un détail. Mais toujours est-il que c'est un projet dont on ne sait pas d'où il est sorti et sur lequel la population n'a pas été consultée avant. Voilà ! Je trouve que ce n'est pas une bonne méthode. Cela ne s'appelle pas de la concertation, ça s'appelle du légalisme.

**M le Maire :**  
Que nous dit M Debuyser ?

**M Debuyser :**

M Debuyser dit que nous avons dans notre programme ce type de projet, que cette opportunité s'est présentée à condition d'avoir un terrain avec une situation bien particulière. Nous avons eu du mal à trouver ce terrain, nous n'avons trouvé que celui-là. Ensuite, la concertation est venue d'elle-même. Je n'ai rien à répondre. Nous avons eu aujourd'hui toute la journée 7h00 de réunion. Où nous avons eu une concertation publique sur ce que nous voulons faire sur le parking de la gare, avec les conseils de quartiers, les présidents des commerçants, etc... Je dis que la concertation nous la faisons, mais nous ne pouvons pas non plus consulter tous les concarnois sur tout ce qui se fait à Concarneau. La maison de séniors est un projet d'intérêt général, quoiqu'on en dise.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il est bien évident que ce rapport et les conclusions qui ont été données nous ont alarmés. Je veux juste rappeler la position qu'a défendue le groupe puisqu'en se référant au texte de la loi urbanisme et habitat, la procédure de révision pour le secteur de Kerandon est inadaptée et contraire à la loi. Cela va rejoindre ce que vous disiez, c'est à dire qu'il est indiqué dans la loi que la révision simplifiée, comme d'ailleurs tout changement du PLU, ne peut servir un simple intérêt particulier. Et que le projet doit présenter un intérêt général, notamment pour la commune ou tout autre collectivité. Le PLU qui a été voté propose environ 5 hectares de terrains constructibles dans les environnements immédiats de Kerandon. Quand vous dites qu'il n'y avait que celui-là ! Il a également ouvert un nombre de terrains constructibles permettant de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2020, sans que des modifications soient nécessaires. De nombreux autres sites constructibles auraient pu être utilisés pour ce projet. Rien ne nous paraît justifié comme projet d'intérêt général pour la commune dans le déclassement de ce terrain, pour cette opération immobilière. Nous appuyons, et nous l'avons déjà dit que le seul intérêt dans ce projet, c'est l'unique bénéfice financier du propriétaire de terrain. Donc on ne peut pas envisager la modification et surtout la justifier.

Au vu des éléments, nous estimons qu'il y a véritablement atteinte à l'économie générale et une remise en cause de l'équilibre du PLU qui a été voté, par la suppression notamment de l'espace vert public, des parcs de stationnement paysagers, et, surtout, l'absence d'intérêt général de ce projet sur lequel reviendra tout à l'heure Nicole. Par rapport au rapport du commissaire enquêteur, la désignation même du commissaire enquêteur et ses conclusions sont surprenantes. Tout d'abord il est demandé...

**M Debuyser :**

Nous en sommes à la concertation seulement.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, mais....

**M le Maire :**

Nous faisons le bilan de la concertation.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, mais vous avez dit que nous voterions tout en même temps.

**M Debuyser :**

Non, non. Relisez bien.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vais m'exprimer.

**M Debuyser :**

Relisez bien les délibérations, ensuite il y a une autre délibération.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, parlez chacun à votre tour.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous étudions le projet dans sa globalité, donc je vais vous expliquer à notre niveau ce que nous pensons du rapport du commissaire enquêteur et après vous me répondrez.

Ce que nous trouvons étonnant, c'est que nous demandons au commissaire enquêteur de rendre un avis sur la révision partielle du PLU, et pas sur le PLU en vigueur. On ne lui demande pas d'intervenir sur ce sujet et il le fait. Il donne son avis sur les emplacements réservés de parkings de proximité par rapport aux parkings en périphérie. En plus, il retrace tout l'historique comme si ça avait un intérêt dans cette révision partielle du terrain de M LE CRANE, le propriétaire du terrain vendu à « Nexity ». Il prend ça comme une vérité acquise et c'est argent comptant, on écrit tout ça, alors que ça n'a pas d'intérêt dans la procédure d'urbanisme. En plus, il fait preuve d'inexactitude, parce qu'il fait référence à des projets antérieurs sans tenir compte des dernières versions qui avaient été présentées à l'époque. Quand il s'exprime sur le parking de proximité dans le cadre du PLU, quand il fait référence à la rue Denis Papin, il s'appuie sur une sortie du parking rue Denis Papin, alors que dans la dernière version qui avait été présentée aux riverains, le parking avait été diminué par rapport à ce qui est affirmé et de plus, la sortie se faisait par le terrain qui est actuellement utilisé par les pompiers. On peut s'étonner d'une telle approximation. Enfin, quand il explique que le PADD et le POS de 1995 donnaient ces terrains constructibles, là aussi, c'est inexact. Dans le sens où dans le POS, une partie des terrains seulement était constructible et par exemple le terrain du lotissement « espaces verts » était déjà classé inconstructible.

Dans le PADD, c'est pareil. Ça ne pouvait pas être le cas puisqu'il n'y a pas de zonage de terrains, ce sont des orientations données, comme on vous l'a expliqué la semaine dernière à la 4C. Par conséquent, il ne peut pas affirmer cela comme une vérité.

Ce qui nous alerte un peu plus, c'est ce qui est indiqué pour la parcelle indiquée BM149, l'espace vert. Là c'est une sorte de fumisterie quand même. Il est écrit que la mairie a décidé de n'utiliser qu'une partie, la partie haute, et de laisser la partie basse en espaces verts, mais tout est classé en constructible, en disant, non, non on ne fera pas mais c'est classé en constructible. Cela veut dire que rien n'empêche que par la suite vous décidiez de « squizer » cet espace vert et de construire.

Sans oublier que ce terrain, cet espace vert, a été financé par les propriétaires des maisons du lotissement à l'époque et qu'il a été par la suite rétrocédé à la ville. Mais il ne peut pas, et c'est ce que nous avons exprimé auprès du commissaire enquêteur, être utilisé pour une opération immobilière. Je crois que nous n'avons pas été les seuls d'ailleurs à le signaler. Là-dessus le commissaire enquêteur ne répond pas.

Mais ce que nous voulions affirmer également ce soir, c'est qu'alors qu'il y a une étude que nous avons voté il n'y a pas très longtemps, sur le quartier de Kerandon, nous sommes convaincus que ce secteur-là est traité peu orthodoxe et surtout par des intérêts particuliers et du copinage. Nous voterons donc contre cette révision partielle.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais revenir sur la méthode puisque nous en étions là sur la concertation et la méthode. Vous apportez de l'eau à mon moulin, M Debuyser, puisque vous dites que ce projet n'était pas dans votre programme, mais qu'il y en avait certains qui lui ressemblaient.

**M le Maire :**

Non.

**Mme Dieterlé :**

Si, si vous aviez ce genre de pro.....

**M le Maire :**

Non, c'est le contraire.

**Mme Le Thellec :**

Que c'était dans notre programme.

**Mme Dieterlé :**

Vous avez dit : ce type d'équipement était dans notre programme, laissez-moi finir ma phrase. Vous dites, ce type d'équipement était dans notre programme, il s'est trouvé que « Nexity » nous a fait une proposition, mais, il nous a imposé, si je comprends bien, la condition d'utiliser ce terrain-là. C'était ce terrain et pas un autre. Ça veut dire qu'en fait c'est « Nexity » qui décide.

Si, si, si, vous aviez peut-être dans votre programme ce type d'équipement, mais que je sache, c'est à la ville de décider à quel endroit, où et comment, dans quelles conditions cet équipement va être réalisé. Alors que là vous nous avez dit qu'il s'est trouvé que les conditions étaient réunies parce que « Nexity » voulait ce terrain. Il voulait celui-là et pas un autre. Cela veut dire que vous vous êtes couchés devant « Nexity » pour les raisons que peut-être Mme Le Meur a résumé et que mon camarade résumera également. Ce sont eux qui vous ont imposés de construire cet équipement en ce lieu. Je trouve que c'est le contraire d'une concertation. Je trouve cela vraiment scandaleux.

**M Colimard :**

Merci Dominique de l'insistance avec laquelle tu demandes à ce que je m'exprime, je vais être très court. Malgré le long plaidoyer de M Debuyser, nous ne donnerons pas quitus à cette entreprise, c'est notre position sur cette délibération très longue que vous venez de nous présenter.

**M le Maire :**

Merci M Colimard. Est-ce qu'il y a des avis contraire ? Pardon.

**M Besombes :**

Je trouve les propos de Mme Le Meur qui est absente pour le moment, scandaleux. De dire que c'est par pur...

brouhaha.....

**M Besombes :**

Oui, mais nous allions passer au vote. Vous lui direz. Elle pouvait attendre la réponse.

**M le Maire :**

Nous allons attendre que Mme Le Meur revienne.

**M Carduner :**

Je vais meubler, si M le Maire me le permet. 1 minute, même pas.

Je m'interroge sur l'opportunité que M Debuyser nous a présentée. Il n'a d'ailleurs pas dit unique, heureusement, parce que sur Concarneau, il existe d'autres territoires où aurait pu naître cette maison.

**M le Maire :**

C'est possible.

**M Carduner :**

Crown Cork, par exemple, la gare...

**M le Maire :**

C'est un choix.

**M Carduner :**

La caserne des pompiers, je rejoins Mme Dieterlé là-dessus. L'opportunité que nous a présentée M Debuyser, il y avait en fait plusieurs possibilités.

**M Besombes :**

Je voulais vous dire Mme Le Meur, l'argumentation que vous avez développée, technique, soit mais à voir, maintenant, que vous puissiez dire que c'est par intérêt financier d'un particulier en le ciblant et en le nommant, je trouve cela scandaleux. Comment pouvez vous croire que la ville de Concarneau fasse ses petites affaires en donnant avantage.... vous utilisez le terme de copinage, je trouve cela honteux. Je souhaiterais que vous alliez plus loin. Si vous êtes capable de porter des accusations gratuites sans aucun début d'argumentation qui pourrait prouver le début de quelque chose sur le sujet. À ce moment-là il faut que vous alliez plus loin. Vous ne pouvez pas lancer de telles accusations.

**Mme Le Meur Gaëï :**

Ne vous énervez pas M Besombes.

**M Besombes :**

Vous pouvez écouter ce que j'ai à dire après ce que vous avez sorti tout à l'heure, vous pouvez attendre une réponse.

**Mme Le Meur Gaëï :**

Je vous ai entendu là.

**M le Maire :**

Nous allons conclure par M Debuyser.

**M Debuyser :**

Comme les questions portaient surtout sur le 2<sup>ème</sup> délibération, je répondrais après la 2<sup>ème</sup> délibération.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur le bilan de cette concertation ?

Est-ce que vous pouvez lever la main plus haut s'il vous plaît ?

Abstentions ?

Merci.

Nous allons revenir sur le point n° 10. Il y a une relation de cause à effet avec le point précédent. Nous sommes donc sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-58

Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

Révision simplifiée du PLU - secteur de Kerandon  
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur  
Décision du conseil municipal

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Consécutivement à l'enquête publique qui était organisée - du 8 février au 10 mars 2010 - dans le cadre de cette procédure d'urbanisme, M Louis CASTRIC, commissaire enquêteur en charge de cette enquête a remis son rapport contenant ses conclusions et son avis.

Il appartient au conseil municipal d'examiner ce rapport et de définir la règle d'urbanisme qui prévaudra, in fine, en ce secteur de Kerandon.

Cette procédure de révision simplifiée du PLU a été engagée pour ouvrir ce secteur à l'urbanisation. En effet, au PLU arrêté en 2007, ce secteur bénéficie d'un double classement en NAS et N, avec de plus, l'inscription d'un emplacement réservé sur une partie de cet espace à l'effet d'y développer un parc de stationnement paysager.

Au moment où un projet d'aménagement est à l'étude sur cet espace pour y développer une maison des seniors, ainsi qu'une crèche et des logements sociaux, il a été décidé d'organiser la procédure ad hoc pour parvenir à cette modification de la règle d'urbanisme en ce secteur, conformément aux dispositions prévues par l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, la procédure engagée ( révision simplifiée du PLU ) prévoit de substituer le classement Uba au double classement qui prévalait ( NAS et N ) et à supprimer l'emplacement réservé N° 25 qui grevait une partie du secteur.

Le classement proposé retient principalement qu'en ce secteur les espaces naturels repérés, boisés pour la plupart, seront protégés ainsi que la « cascade » elle-même et ses abords immédiats, afin de préserver le cône de visibilité sur le port et la Ville Close depuis la rue des Cerisiers. De la même manière, et cela résulte de la concertation publique menée (la réunion publique et l'exposition publique), il a été décidé que la partie basse de ce secteur (parcelle 149), le long des propriétés situées rue Nicolas Appert, verrait son aménagement réduit, en ce

sens, que le long des propriétés, c'est un espace paysager permettant les circulations douces.

Cette enquête publique aura intéressé un public nombreux qui a su faire valoir ses différents points de vues. Il est relevé que les personnes favorables au projet n'ont pas manqué de se déplacer pour soutenir l'aménagement futur. De même, les personnes qui ne sont pas favorables au projet proposé ont pu rencontrer le commissaire enquêteur pour faire valoir leurs arguments en les confirmant, le plus souvent, par des dépositions écrites détaillées et motivées.

Il est précisé que le dossier d'enquête publique était présenté sur le site internet de la ville et qu'il a connu de nombreuses visites tout au long de l'enquête. Ce même support est également utilisé pour présenter au public le plus large possible le rapport du commissaire enquêteur.

Il ressort de cette enquête publique que c'est un avis favorable strict qui est rendu par le commissaire enquêteur pour confirmer le dossier et le classement présenté à l'enquête publique. Ce même dossier a également été préalablement soumis et validé par les personnes publiques associées. C'est un avis positif qui nous a été rendu par le conseil communautaire de la 4C.

De plus, le rapport comprenant les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur a également été soumis et présenté, in extenso, à la commission municipale de l'urbanisme.

Il revient donc au conseil municipal de clore la procédure d'urbanisme engagée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par **21 voix POUR**,  
**9 CONTRE** (Mmes **LE MEUR G**, **ZIEGLER**, **LE MEUR M**,  
**M CARDUNER**, **QUENEHERVE**, **MORVAN**, **COLIN**) (Mme **DIETERLE**, M **COLIMARD**),  
**2 ABSTENTIONS** (Mme **DONNIOU**, M **LE COZ**)  
**Mme LE THELLEC ne prenant pas part au vote**

- Approuve le rapport ainsi que les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur en confirmant l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur (Kerandon Sud) à l'issue de cette procédure de révision simplifiée du PLU engagée. C'est donc le classement Ubba qui est proposé dans le périmètre concerné où est également supprimé l'emplacement réservé n° 25 qui prévalait antérieurement.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

10	Urbanisme : Révision simplifiée du PLU - secteur de Kerandon - rapport et conclusions du commissaire enquêteur, décision du conseil municipal
----	---

**M Debuyser :**

(lecture du rapport)

**M Colimard :**

Pour ne pas être rébarbatif et faire dans le réchauffé, je dirais que ce rapport donne le sentiment d'une partition écrite d'avance. Sans doute pas qu'à moi d'ailleurs. C'est de la même tonalité, j'ai découvert cela en consultant le site de la ville, sur la page de pub qui apparaît dans la rubrique séniors du chapitre cadre de vie du site de la ville, il manque seulement la signature « Nexity » dans le bas de la page. Nous disons attention aux déconvenues, tout cela devrait, à notre sens, être remis sur le métier et intégré un vaste périmètre de ZAC comme nous l'avions évoqué lors du débat précédent du conseil municipal à partir de l'espace Crown. Nous redisons que nous ne sommes pas favorables à cette approche et que nous voterons contre.

**M Le Coz :**

On nous demande d'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Tout d'abord, je voulais vous dire que concernant le PLU, je suis contre le saucissonnage du PLU. Le principe même du PLU, c'est d'avoir une vision globale et à partir du moment où on commence à faire des petits morceaux, on a plus la vision d'ensemble, et on a toutes les chances de faire des erreurs, et de regretter ensuite lorsque l'on repasse à l'échelon au dessus. Concernant le rapport du commissaire enquêteur, il me gêne beaucoup. Je m'y retrouve parce que mes avis sont effectivement bien retranscrits mais je pense que ce rapport est orienté.

Cela me gêne d'avoir un rapport de commissaire enquêteur qui est orienté. Cela concerne des avis défavorables, il écrit, pour répondre à l'ensemble de ces observations défavorables, je note que la plupart de ces personnes ont participé à la validation du PLU en octobre 2007, et par là, à la mise en non constructibilité. Le commissaire enquêteur ne prend pas l'avis des gens, des citoyens qui se présentent, il fait l'historique des gens qui viennent le voir. C'est énorme. Et de manière à décrédibiliser ces avis. Ces avis se valent à égalité. Cela me gêne beaucoup d'avoir des commentaires du commissaire enquêteur. Concernant le nombre des avis pour et le nombre des avis contre, je suis également étonné, il trouve un certain nombre d'avis pour et quand il a un courrier co-signé par 2 élus..... vous 7 en plus..... Philippe Laporte est intervenu tout seul, donc je ne sais pas combien de signatures il y avait sur votre lettre, sur la lettre de Dominique et Christian, il y a forcément 2 signatures, le commissaire enquêteur considère cela comme un avis contre.

Il y a plus gênant encore, parce qu'à la fin de son rapport, il indique : cette révision simplifiée est donc en accord avec le PADD qui donnait ces terrains constructibles tout comme le POS de 1995. Mais, c'est faux, le terrain de la ville n'était pas constructible en 1995. Il n'était pas plus constructible non plus dans le POS de 1987. Je ne sais pas si c'est volontaire ou si on lui a donné de fausses informations, mais concernant le terrain de la ville, qui est mélangé à cette opération, ce terrain-là n'était absolument pas constructible. Cela dit, je suis mitigé c'était l'objet de mon intervention auprès du commissaire enquêteur, je ne suis pas défavorable à ce que le terrain LE CRANE retrouve la constructibilité qu'il avait en 1979, en 1987 et en 1995. C'est un terrain qui a toujours été constructible. Je ne suis pas contre que ce terrain retrouve sa constructibilité, je m'abstiendrais sur cette question. Je ne souhaite pas que mon vote soit mêlé à des votes contre.

**M le Maire :**

Avant de laisser la parole à M Debuyser, je voulais indiquer que je regrette le jugement que vous avez envers le commissaire enquêteur sur son manque d'objectivité et son intégrité. Je voulais dire également qu'il est évident que les gens qui viennent émarger le registre sont principalement des gens qui sont opposés au projet, par définition. Il est évident qu'ils ont une démarche négative, je pense qu'en son âme et conscience. Je dirais que le commissaire enquêteur fait aussi sa propre conviction parce qu'il ne peut pas non plus ne tenir compte que des avis négatifs parce que dans une enquête nous pouvons penser qu'il y a beaucoup plus de gens qui sont contre plutôt que des gens qui sont pour qui viennent sur le registre.

**M Debuyser :**

Je ne vais pas répéter ce que vient de dire M le Maire. Nous faisons une demande auprès du tribunal administratif, le juge administratif désigne un commissaire enquêteur, nous n'intervenons normalement pas et nous ne sommes pas intervenus du tout sur son rapport tel qu'il l'a fait et tel que vous le décrivez. Si vous avez des remarques à

faire, il faut les faire au commissaire enquêteur puisque vous parlez d'un rapport orienté. Par contre, je connais d'anciens rapports d'enquêtes publiques qui ne sont pas si vieux que ça et qui eux ont été orientés.

**Mme Ziegler :**  
Des noms ?

*Brouhaha.....*

**M Besombes :**  
Il ne faut pas dire ça.

**M Debuyser :**  
Vous le dites, donc je le dis.

**M le Maire :**  
Vous voulez bien conclure M Debuyser ?

**M Debuyser :**  
L'intérêt général de cette opération, ce n'est pas nous qui l'avons défini, il y a aussi les différents services de l'état qui l'ont défini. Si vous parlez d'une affaire privée, tout promoteur à Concarneau achète ses terrains à un privé. Chaque fois que nous faisons un lotissement, c'est dans l'intérêt du privé qui vend ses terrains. Je sais que vous êtes en colère parce qu'il s'agit de ce terrain-là, mais il a toujours été constructible, c'est le terrain qui convenait et c'est bien un projet d'intérêt général quoiqu'on en dise. Je n'empêche personne de penser autrement.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Nous disons juste qu'il ne peut pas y avoir de révision partielle parce qu'il n'y a pas d'intérêt général à ce projet.

**M Debuyser :**  
Mais si.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Mais non.

**M Debuyser :**  
Ça c'est vous qui le dites.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ce n'est pas une question de terrain privé ou pas terrain privé, c'est une question que comme cela a pu être dit, tout est déjà défini et programmé d'avance. Et pour en revenir aux insinuations de M Debuyser, on me reproche de dire les choses franchement, mais je pense que la moindre des choses quand on avance ce genre de propos, c'est d'aller jusqu'au bout et d'assumer ce qu'on dit, M Debuyser. Et de ne pas lancer ce genre de petites phrases qui ne servent à rien, à partir du moment où vous n'assumez pas ce que vous dites et que vous n'allez pas jusqu'au bout.

**M le Maire :**  
Nous allons passer au vote.  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

**Mme Le Thellec :**  
Je ne prends pas part au vote.

**M le Maire :**  
D'accord.  
Donc, avis contraires ? C'est noté ?  
Abstentions ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?

Très bien, merci.

**RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
RELATANT le DEROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Sur la ville de CONCARNEAU ayant pour OBJET :**

Révision simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme : secteur NAs et N des parcelles BM 223 (terrain privé de 18427 m<sup>2</sup>) et BM 149 (terrain communal de 2010 m<sup>2</sup>) situées au sud de Kerandon (adresse : Minven).

L'objet de cette révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est :

- a) de remplacer sur ce secteur le classement NAs (zone destinée à l'aire de stationnement) et N (naturels) par un zonage Ubba (urbanisation mixte, moyennement dense) pour l'ouvrir à l'urbanisation afin de permettre le développement d'un programme d'intérêt général qui comprendra : une résidence services pour seniors, une crèche et une douzaine de logements sociaux.
- b) de supprimer l'emplacement réservé n°25 (créé dans le PLU pour permettre la réalisation d'un parking de 260 places sur la partie NAs de la parcelle BM 223).

Le PLU a été approuvé le 12 octobre 2007 et rendu exécutoire le 19 novembre 2007. Il a été modifié une première fois le 24 juin 2009 (zone de Kérichard).

Le but de cette révision simplifiée du PLU est de permettre la création d'un secteur d'urbanisation intergénérationnel, tout en conservant les espaces boisés existants et la perspective visuelle le long de « la cascade » (ouvrage qui récolte les eaux pluviales du quartier de Kerandon et les canalise vers le port). La préservation des éléments paysagers sera confortée par la réalisation d'un cheminement doux piéton-cycle, traversant la parcelle du Nord au Sud, et reliant la rue des Cerisiers avec la rue Nicolas Appert.

**Je soussigné Louis CASTRIC, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 30 décembre 2009 (référence : E09000185/35), en remplacement de Monsieur Jacques BESNARD désigné le 26 mars 2009 mais décédé entre temps, déclare par le présent rapport :**

**1°) - Avant l'enquête publique :**

- avoir rencontré et échangé avec le Service Urbanisme de la Mairie, tant par mails que téléphoniquement, les 7, 8, 15, 18 et 20 janvier en vue de préparer cette enquête et d'en fixer les dates : du lundi 08 février au mercredi 10 mars 2010.

- avoir rencontré le 16 février 2010 M. André FIDELIN, Maire de Concarneau, et M. Jean-Michel DEBUYSER, adjoint chargé de l'urbanisme, et m'être fait expliquer quelques points concernant le projet de construction par le Groupe NEXITY de la résidence services pour personnes âgées, de la crèche et des logements sociaux.

- avoir effectué une visite du site, le 13 janvier 2010.

Les 2 terrains concernés sont entourés d'habitations sur les quatre côtés. Recouverts d'herbe, ils comportent quelques haies bocagères composées de chênes et d'arbustes et sont en forte pente du Nord vers le Sud. En haut côté Nord, un ouvrage « la cascade » provient du quartier de Kerandon et offre une vue sur l'entrée du port de pêche qui se trouve à environ 600 mètres. Quatre rues entourent ces terrains : au Nord la rue des Cerisiers, au Sud la rue Nicolas Appert, à l'Est la rue des Chênes et à l'Ouest la rue Denis Papin.

- avoir procédé à une prise de connaissance du dossier d'enquête publique réalisé par le cabinet ARCHIPOLE, dossier reçu le 4 février 2010 à mon domicile. Auparavant, le 7 janvier 2010, j'avais reçu l'annexe au rapport de présentation du PLU adressée aux PPA.

*Le dossier d'enquête comprend respectivement :*

**A) le dossier des pièces administratives :**

- Les délibérations du Conseil Municipal du **11 décembre 2008** et **16 décembre 2009** :  
-prescrivant l'ouverture à l'urbanisation du secteur Sud de Kerandon par une procédure de révision simplifiée du PLU (conformément à l'article L.123.13 du Code de l'Urbanisme).  
-précisant la motivation, le déroulement, l'organisation de la procédure ainsi que les modalités de la concertation et de la participation des personnes publiques associées.
- La désignation du Commissaire enquêteur par le Président du TA le **30 décembre 2009**.
- L'Arrêté du Maire n°28/2010 du **20 janvier 2010** prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant le secteur Sud de Kerandon, du **lundi 08 février au mercredi 10 mars 2010**, ainsi que les modalités du déroulement de cette enquête et les permanences du commissaire-enquêteur.
- Le dossier de publicité avec photocopies des parutions dans les journaux et certificat de publication et d'affichage signé du maire le 8 février 2010.
- L'examen conjoint du projet par les personnes publiques associées (PPA) avec le compte rendu de cette réunion du **jeudi 18 novembre 2009**.
- L'annexe au rapport de présentation du PLU présentée aux PPA (octobre 2009), sous forme de notice explicative d'une dizaine de pages, décrivant l'opération d'intérêt général. Celui-ci est repris dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.

**B) le dossier d'enquête du projet de révision simplifiée n°1 du PLU :**

- 1 - Le rapport de présentation : extraits avant et après la révision simplifiée n°1 (page 98) et rapport de présentation de la révision simplifiée n°1 (annexe) avec situation de la commune, historique du PLU, l'objet, le contenu et la motivation de la révision simplifiée, la compatibilité avec l'article L123-3 du code de l'urbanisme et au regard de la loi Littoral (art. L146-4-2), les évolutions apportées au PLU, ainsi que les plans de zonage et les orientations d'aménagement.
- 2 - Le règlement : extraits avant et après la révision simplifiée n°1 (pages 23 et 33)
- 3 - Le plan de zonage : extraits avant et après la révision simplifiée n°1
- 4 - La liste des emplacements réservés : liste avant et après la révision simplifiée n°1
- 5 - Les orientations d'aménagement : avant et après la révision simplifiée n°1 (page46).

**C) le registre d'enquête publique**

- **avoir constaté l'affichage** de l'Avis d'enquête publique en date du 20 janvier 2010, et ce à partir du 25 janvier, à la mairie de CONCARNEAU, en mairies annexes de BEUZEC CONQ et de LANRIEC, et sur le site de Kerandon.

Nota : à diverses reprises l'affichage du site de Kerandon a été déchiré ou vandalisé, la mairie a dû le remettre en place plusieurs fois.

- **m'être fait présenter les journaux** d'annonces légales :

Ouest-France et Le Télégramme du 22 janvier 2010 : avis de la révision du document d'urbanisme suite aux délibérations du conseil.

Ouest-France du 23 janvier et du 9 février 2010 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> avis de l'enquête).

Le Télégramme du 23 janvier et du 9 février 2010 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> avis de l'enquête).

- De plus un encart en page locale de CONCARNEAU a fait état de cette enquête dans Le Télégramme du samedi 6 février 2010 : « l'enquête publique de Kerandon débute lundi ».

Dans Ouest-France et Le Télégramme du samedi 27 février 2010 : avis du conseil communautaire de la 4C sur la révision simplifiée du PLU.

- **avoir consulté le site internet de la ville** [www.concarneau.fr](http://www.concarneau.fr) qui dès le 5 février relate cette enquête publique de Kerandon avec tous les documents disponibles en ligne : présentation, règlement, plans...

Une présentation de la « résidence seniors » y est décrite sur 3 pages : le concept, l'agrément qualité services à la personne, l'espace club avec restaurant, salon bibliothèque, informatique, espace forme, etc.

- **avoir coté et paraphé le registre d'enquête** mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

-**avoir parcouru le registre de concertation** mis à la disposition du public, du 20 décembre 2009 au 9 janvier 2010, lors de l'exposition décrivant ce projet dans le hall de la mairie de Concarneau : une seule remarque y figure (décrite dans le rapport d'analyse du 11 janvier). Cette concertation avec la population était précédée d'une réunion publique au Centre des Arts et de la Culture, le 18 décembre 2009, au cours de laquelle les élus, les concepteurs de l'aménagement (le groupe NEXITY) et le Cabinet ARCHIPOLE ont présenté au public la procédure et le projet prévu en ce secteur de Kerandon.

- **avoir parcouru le dossier du PLU** approuvé par délibération du CM du 12 octobre 2007 et rendu exécutoire le 19 novembre 2007.

Il conviendra de rectifier ce dossier après l'approbation de cette révision simplifiée n°1 du PLU.

Les autres documents du PLU : le PADD, et les annexes restent inchangés car ils ne sont pas concernés par la présente modification.

## **2°) - Pendant l'enquête publique :**

Celle-ci s'est déroulée à la mairie de Concarneau du lundi 08 février au mercredi 10 mars 2010 où 2 exemplaires du dossier étaient à la disposition du public dans la salle de permanence.

- **avoir tenu cinq permanences** en mairie aux dates et heures précisées dans l'Arrêté du Maire, c'est-à-dire :

Le lundi 08 février 2010 de 9 h à 12 h

Le mardi 16 février 2010 de 9 h à 12 h

Le mercredi 24 février 2010 de 14 h à 17 h

Le samedi 06 mars 2010 de 9 h à 12 h

Le mercredi 10 mars 2010 de 14 h à 17 h

Au cours de ces permanences, j'ai reçu la visite d'une quarantaine de personnes de CONCARNEAU

=> 35 observations ont été écrites dans le registre (page 1 à 16) dont 5 lettres d'un total de 39 pages jointes au registre (reçues en main propre ou par courrier) :

1<sup>ère</sup> lettre reçue le 3/3/2010 de M. Claude STEPHAN (4 pages)

2<sup>ème</sup> lettre reçue le 6/3/2010 de M. Christian COLIMARD (4 pages)

3<sup>ème</sup> lettre reçue le 10/3/2010 de M. Jacques LE CRANE (2 pages +25 pages annexes I-XIII)

4<sup>ème</sup> lettre reçue le 10/3/2010 de Mme Gaël LE MEUR (2 pages)

5<sup>ème</sup> lettre reçue le 10/3/2010 de M. Philippe LE COZ (2 pages)

-avoir clôturé et signé le registre d'enquête le 10 mars 2010 à 17 heures en présence de M. le Maire André FIDELIN et en avoir fait une copie.

## **3°) - Analyse et synthèse des observations consignées sur le registre**

J'ai numéroté de 1 à 35 les observations écrites sur le registre, et je les ai classées en quatre catégories :

- a) celles de personnes venues pour se renseigner sur le projet, au nombre de : 8 (n°1- 2- 3- 4- 7- 8- 22- 32).
- b) celles de personnes favorables au projet, au nombre de : 19 (n°5- 6- 9- 10- 11- 13- 15- 16- 17- 18- 19- 20- 24- 25- 26- 27- 28- 31- 34).
- c) celles de personnes mitigées par rapport au projet, au nombre de : 2 (n°29- 35).
- d) celles de personnes opposées au projet, au nombre de : 6 (n°12- 14- 21- 23- 30- 33).

Pour la catégorie « a », j'ai renseigné les personnes sur le projet, en précisant que l'objet de cette enquête porte sur le reclassement du secteur pour le rendre constructible, et qu'un permis de construire, avec plus de détails sur les bâtiments concernés, serait déposé plus tard à la mairie si la révision était validée. En tout état de cause, le projet devra respecter le dossier d'enquête publique de cette révision simplifiée n°1. J'ai également précisé que l'accès à la maison des seniors se fera uniquement par la rue Denis Papin et celui de la crèche et des logements sociaux par la rue des Cerisiers. A l'inquiétude de M. NOC (n°8), je peux répondre

qu'il n'y aura pas de liaison routière entre la rue des Cerisiers et la rue Denis Papin, de même qu'il n'y a pas d'accès de prévu entre le terrain du projet et la rue des Chênes.

**Pour la catégorie « b »**, parmi les personnes favorables au projet, beaucoup souhaitent vivement la réalisation de cette maison des seniors, car d'après-elles, il y a un manque de places et un délai d'attente trop long pour ce type d'établissement. Une demande particulière des riverains pour leur tranquillité est d'empêcher l'accès du chemin piéton aux cyclomoteurs par la pose de barrières. Nombreux sont aussi les riverains qui préfèrent ce projet à celui d'un parking.

Je reviens sur le dossier déposé par M. Jacques LE CRANE (n°31, 3<sup>ème</sup> lettre, annexes I à XIII), propriétaire de la parcelle BM 223, et sur l'historique du terrain qu'il m'a retracé.

Avant qu'il ne devienne propriétaire, le terrain servait de décharge sauvage et d'atelier clandestin pour des mobylettes ; il a dû le faire vider et nettoyer au bulldozer. En octobre 2005, dans « Sillage » (magazine de la ville de Concarneau) paraît une carte représentant sa parcelle BM 223 avec un classement : site favorable à la construction neuve ; la parcelle était déjà classée 1NAb dans le POS de 1995, (secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat).

Plus tard, lors de l'élaboration du PLU, cette parcelle (avec la parcelle communale BM149) devient NAs en vue de la création d'un parking de 340 places. Mais face à l'opposition des riverains (pétition de 300 signatures contre le parking projeté), le parking est réduit à 260 places sur sa partie Ouest (cf. page 46 du document 2b Orientations d'aménagement du PLU), la partie Est restante est alors classée N, en vue de rendre cette partie non-constructible pour la réserver pour des aires de jeux. Ce classement a été fait sans concertation avec le propriétaire, qui avait pourtant obtenu pour cette même parcelle un certificat d'urbanisme positif de la mairie de Concarneau, le 15 septembre 2006 (dossier CU 29039 06 E4046).

Au cours de l'enquête publique du PLU, en date du 18 juin 2007, l'intervention d'un cabinet d'avocat (pièce X, 12 pages), malgré le manque de précision des différents dossiers du PLU et des erreurs manifestes d'appréciation, n'a pu obtenir le reclassement de la parcelle en zone constructible. Nota, ce cabinet a cependant pu faire reclasser en N à la demande de M. Jacques LE CRANE une autre de ses parcelles : BM 207, classée à tort en NAs, alors que c'est une zone humide traversée par un ru alimentant une fontaine.

**Pour la catégorie « c »**, les observations des 2 personnes se rejoignent : ils demandent de dissocier les 2 terrains et sont favorables pour que la parcelle privée (BM 223) redevienne constructible comme elle a toujours été avant le 12 octobre 2007.

Pour M. Philippe LE COZ (n°35, 5<sup>ème</sup> lettre), (conseiller municipal), la parcelle qui appartient à la ville (BM 149) ne devrait pas devenir constructible Ubba, mais être classée NAs car réservée au parking de la maison des seniors. Pour ses interrogations sur le COS, les hauteurs maxi, etc. il lui suffit de suivre le règlement du PLU applicable à la zone Ubb avec la nouvelle particularité du sous-secteur Ubba (page 33) : « la hauteur à l'aplomb des façades n'excédera pas 9 mètres ».

Pour M. Patrig MORVEZEN (n°29), la parcelle qui appartient à la ville devrait rester espace vert communal et ne pas devenir constructible. De plus pour lui, la maison de l'enfance est inutile à cet endroit, et il faudrait plus de logements sociaux. Quant à ses autres remarques, je peux lui préciser qu'il n'est pas prévu de clôture entre la crèche et la maison des seniors, que le restaurant est réservé en priorité aux résidents et à leur famille ou proche et en aucun cas pour organiser des réceptions de gens extérieurs, qu'un parking est prévu pour les handicapés au-dessus de la rue Denis Papin, à hauteur de l'entrée de la maison des seniors.

Sur la parcelle (BM 149) qui appartient à la ville, après concertation, la mairie a décidé de n'utiliser que la partie haute située en dessous du talus de chênes pour les parkings de la maison des seniors, la partie basse restera en espace vert à l'arrière des maisons de la rue Nicolas Appert. Mais, comme cette parcelle fait partie intégrante de la globalité du projet, on lui donne le même classement Ubba que la parcelle privée où seront construits les bâtiments.

**Pour la catégorie « d »**, les 6 observations défavorables exposent les mêmes critiques : le projet n'est pas d'intérêt général mais d'intérêt particulier car réalisé par une société privée, il porte atteinte à l'économie générale du PLU.

Pour M. Philippe LAPORTE (n°12), (conseiller municipal de l'opposition), le projet cache une opération de pure spéculation immobilière. La maison des seniors fera concurrence avec le foyer logement municipal tenu par le CCAS.

Pour M. Claude STEPHAN (n°14, 1<sup>ère</sup> lettre), (adjoint à l'urbanisme de la municipalité précédente créateur du PLU), c'est une opération immobilière privée. Il y a spoliation des propriétaires du lotissement de Minven puisque l'espace vert qu'ils ont financé est destiné à une opération immobilière. Il faut maintenir les classements N et NAs qui correspondaient au PADD à la recherche d'espaces verts et de parkings de proximité.

Pour Mme Christine KERSCAVEN (n°21), la question est à traiter dans le cadre global d'une révision du PLU et non au coup par coup d'une révision simplifiée.

Pour Mme Dominique DIETERLE et M. Christian COLIMARD (n°23, 2<sup>ème</sup> lettre), (conseillers municipaux de l'opposition), et l'Association « à bâbord toute », le projet est destiné à satisfaire les intérêts privés du propriétaire de la parcelle BM 223 et du promoteur NEXITY. Le règlement envisagé pour la zone Ubba donnerait à NEXITY toute latitude pour construire ce que bon lui semblerait, sans aucune possibilité de recours, ce qui peut faire craindre des opérations immobilières dénaturées face au projet original.

Pour Mme Geneviève SANDRIN (n°30), (riveraine), le projet de la maison des seniors est mal conçu car situé sur un terrain en pente. A travers ses sous-entendus, je pense que cette personne voudrait que la municipalité recherche d'autres projets pour ce site.

Pour Mme Gaël LE MEUR (n°33, 4<sup>ème</sup> lettre), représentant les conseillers municipaux de l'opposition (du groupe Parti Socialiste- les Verts), les observations rapportées sont identiques à celles de M. Claude STEPHAN vu ci-dessus.

Pour répondre à l'ensemble de ces observations défavorables, je note que la plupart de ces personnes ont participé à la validation du PLU en octobre 2007 et par là, à la mise en non constructibilité des parcelles BM 223 et BM 149. Lors des 2 délibérations concernant cette révision simplifiée N°1, ces personnes ont voté contre, et au cours de cette enquête elles continuent d'affirmer leur opposition à ce projet.

Pour ma part, ce projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU car il ne concerne qu'une centaine de logements sur plus de 10 000 que compte la ville de Concarneau. D'autre part, je ne vois pas en quoi un intérêt général ne pourrait pas être servi par des groupes privés ; de nombreuses maisons de retraite sont gérées par des sociétés privées. Concernant la suppression de l'emplacement réservé n°25 (parking de proximité), je pense qu'il est préférable d'envisager des parkings en périphérie de la ville avec des navettes plutôt qu'en zone pavillonnaire, dans un secteur refermé et en impasse, où de plus, l'accès depuis l'avenue de la Gare (pour les voitures entrant en ville) et la sortie depuis la rue D.Papin seront très difficiles compte tenu des flux sur cette avenue qui est l'accès principal au centre ville.

J'ai aussi remarqué dans le dossier 2a du PADD trois plans qui concernent cette révision simplifiée n°1 du PLU :

Sur le 1<sup>er</sup> page 13, « Habitat-Construction neuve » figurent les 2 parcelles de notre enquête cerclées d'un pointillé : site favorable à la construction neuve.

Sur le 2<sup>ème</sup> page 18, « Environnement naturel » nos 2 parcelles sont vierges de toute coloration verte indiquant les zones naturelles.

Le PLU ne serait donc pas compatible avec le PADD ?

Sur le 3<sup>ème</sup> page 18, « Loi Littoral, délimitation des espaces proches » où la partie Nord du site est en limite d'un secteur en covisibilité avec la mer. La perspective visuelle sur l'entrée du port sera préservée par les infrastructures existantes de « la cascade ».

Cette révision simplifiée est donc en accord avec le PADD qui donnait ces terrains constructibles tout comme le POS de 1995, surtout que ceux-ci sont cernés par l'urbanisation existante de Kérandon.

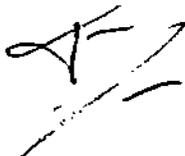
Le compte rendu de la réunion avec les PPA du 18 novembre 2009 fait part de l'avis favorable de l'état concernant ce projet.

Le conseil communautaire de la 4C consulté au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme a lui aussi donné un avis favorable lors de la séance du 25 février 2010.

En résumé, je ne vois pas d'objection à ce projet de révision simplifiée n°1 du PLU de Concarneau relative à l'ouverture à l'urbanisation de zones N et NAs à Kérandon.

Fait à COMBRIT STE-MARINE, le 29 mars 2010

Le Commissaire Enquêteur  
Louis CASTRIC



**CONCLUSIONS et AVIS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Objet de la révision simplifiée n°1 du PLU de Concarneau, secteur NAs et N des parcelles BM223 et BM149 au Sud de Kérandon : classer ce secteur en Ubba (zone à urbanisation mixte, moyennement dense), supprimer l'emplacement réservé n°25.

- Vu le dossier d'enquête de cette révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- Vu le registre d'enquête publique clos le 10 mars 2010.
- Vu le rapport du commissaire enquêteur.

Considérant que :

- La ville de Concarneau souhaite procéder à une révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la création d'un secteur d'urbanisation intergénérationnel comprenant une résidence services pour seniors, une structure petite enfance (crèche) et des logements sociaux.
- Conformément à l'article L123.1.7 du code de l'urbanisme la protection d'éléments paysagers existants est maintenue et renforcée par la création d'un cheminement doux piéton-cycle.
- Ce projet est compatible avec l'article L123.13 du code de l'urbanisme en ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD.
- Ce projet est compatible au regard de la Loi Littoral cf. article L146.4.2 du code de l'urbanisme par le respect des dispositions proposées dans les nouvelles orientations d'aménagement sur ce secteur.
- Par la délibération du 4 mars 2010, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille (la 4C, établissement public porteur du Scot, consultée au titre de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme) qui s'est réuni lors de la séance du 25 février 2010 a émis un avis favorable à la dérogation pour ouvrir à l'urbanisation les zones N et NAs à Kérandon sur la commune de Concarneau.
- Lors de l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées, le 18 novembre 2009, le dossier présenté a reçu un avis favorable de l'Etat.
- Durant l'enquête publique, il y a eu peu d'opposition à ce projet par rapport aux avis favorables.

**Je donne un avis favorable à ce projet de révision simplifiée n°1 du PLU qui porte sur le changement de classement du secteur NAs et N de Kerandon en Ubba et la suppression de l'emplacement réservé n°25.**

Fait à COMBRIT STE-MARINE, le 29 mars 2010

Le Commissaire Enquêteur  
Louis CASTRIC







CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-59

Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**Objet :**

**Modification du régime indemnitaire des animateurs**

M Jean-Michel Debuysier, Maire adjoint expose,

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État,

Vu le décret N°2002-147 du 7 février 2002 définissant les indemnités d'astreinte et d'interventions pour les agents ne relevant pas de la filière technique,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 27 avril 2010,

Compte tenu de l'activité et de l'organisation des agents du service animation, en fonction de la saisonnalité, certains animateurs ont des responsabilités particulières de direction ou de surveillances/permanences de nuit,

Il est proposé au conseil municipal :

1° - L'instauration de primes de « surveillances » pour les animateurs sur la base du taux en vigueur :

Soit valeur actuelle :

Nuit de semaine 10 €

Le samedi ( repos) 1 jour ou 1 nuit 18 €

Dimanche ou jour férié 18 €/jour

Cette indemnité sera revalorisée suivant les évolutions règlementaires et la valeur du point.

2° - Une indemnité mensuelle de responsabilité pour les animateurs assumant durant la période d'été et séjours d'hivers des responsabilités de direction ou direction-adjointe de :

220 € pour les directeurs

100 € pour les directeurs adjoints

Cette indemnité sera versée sous forme d' IEMP.

3° - Une indemnité de 1 X 70% de la valeur du point d'indice par jour pour le personnel saisonnier ayant des compétences particulières ( soit à la valeur actuelle 3,22 €). Sont concernés les détenteurs des diplômes suivants :

- Brevet de Surveillant de Baignade (BSB) (cette indemnité pourra être versée aux titulaires détenteurs du BSB pendant la période estivale sur les jours travaillés)
- Brevet État Voile ou Brevet Professionnel de la Jeunesse de l' Education Populaire et des Sports (BPJEPS)
- Brevet National Sécurité Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Premiers Secours en Equipe 2 , (PSE niveau 2)

Les crédits correspondants sont prévus au budget de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 33 voix POUR.**

- Adopte les modifications du régime indemnitaire des animateurs.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**Mme Ziegler :**  
Parce que nous parlons de l'école de voile, je voudrais surtout savoir quelle commission allait travailler sur ce sujet. J'ai vu des annonces dans la presse et à mon grand étonnement, la commission sports n'a pas eu à s'en soucier, je sais bien que c'est M Calvarin qui se charge du dossier, je voulais savoir quand nous serons mis au courant et quand nous pourrions travailler ensemble.

**M Calvarin :**  
Elle est à l'ordre du jour de la commission travaux du mois de juin. Comme c'est essentiellement un problème de bâti, ce n'est pas un problème d'organisation en tant que tel de l'activité voile, c'est un problème d'équipements. La grosse difficulté est purement un problème foncier, il s'agit de savoir comment redistribuer des espaces pour pouvoir améliorer l'activité. Nous avons déjà vu les gens de l'auberge de jeunesse, nous avons discuté avec eux, j'ai eu la surprise l'autre jour de les voir à une réunion qui n'était pas du tout axée sur le pôle nautique, mais tout simplement à la remise en place d'une école de sports. Je leur ai redis la même chose. Nous avons eu une discussion avec eux, nous avons essayé de voir les différentes possibilités, sachant qu'en 2011, nous espérons avoir entamé les travaux, à savoir la restructuration du bâtiment et véritablement l'enlèvement de la charpente et la restructuration à partir de la charpente des intérieurs auprès des bâtiments de l'ancienne criée. Ce sont vraiment des problèmes qui sont inhérents aux travaux qui sont à faire. C'est pour cela que c'est en commission de travaux que ce sera traité.

**M Le Coz :**  
Je vais prolonger un peu la question. Avant que ça devienne une question de travaux, et d'aménagement de bâtiments, il y a quand même une réflexion sur le site en lui-même. Ce n'est pas forcément évident de se lancer dans ces travaux à cet endroit-là.

**M le Maire :**  
M Le Coz je vais laisser la parole à Mme Le Meur et M Calvarin répondra ensuite.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Votre document manque de précision, c'est une délibération qui est votée tous les ans pour les étés..... si..... mais je ne suis à pas cette commission-là, et je ne reçois pas les..... aux heures des commission ils travaillent. Je voulais juste savoir à quoi ça correspond par rapport aux années précédentes ? C'est sensiblement la même chose ? C'est une augmentation ? Ma question elle est juste-là. C'est une diminution ?

**M Debuyser :**  
La 1<sup>ère</sup> année les indemnités de ces personnes étaient calculées sur un nombre d'heures supplémentaires qu'ils seraient susceptibles de faire. Payer sur un nombre susceptible d'heures supplémentaires que nous allons peut-être faire, cela m'a paru un peu..... Donc, nous avons fait à ce moment-là une lettre à toutes ces personnes que nous avons jointe à leur bulletin de salaire. Il leur était expliqué qu'en 2009 ce serait revu. En 2009, nous avons revu le problème. Il était beaucoup à la baisse. Nous l'avons revu mais cela ne nous convenait pas encore totalement. Cette année, en 2010, j'ai demandé à la nouvelle directrice des ressources humaines de bien vouloir retravailler à fond ce problème conformément à la réglementation en vigueur. C'est ce qu'elle a fait et cette année, par rapport à l'année dernière, nous voyons que les gens sont réaugmentés en fonction d'un point d'indice et en fonction de critères clairement établis.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Nous revenons sensiblement au niveau de 2008.

**M Debuyser :**  
Nous revenons pratiquement à 2008.

**Mme Le Meur Gaël :**

Donc l'estimation qui était faite jusqu'à présent était quand même assez proche de la réalité.

**M Debuyser :**

Non, non, non !

**Mme Le Meur Gaël :**

Non ?

**M Debuyser :**

Là, nous parlons de 220 euros, en 2008 nous parlions de 287 euros. Mon souci était de dire que nous ne payions pas des gens sur des heures supplémentaires qu'ils seraient susceptibles de faire, mais qu'ils n'ont pas encore faites. Mon souci était de dire, il faut que ces gens-là soient payés parce qu'ils travaillent le jour, la nuit, ils gardent des enfants, etc... Il faut qu'ils soient payés, mais il faut qu'ils le soient conformément à la réglementation et conformément à ce qu'ils font.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et la réglementation c'est quoi ?

**M Debuyser :**

Si vous prenez un directeur, il fait 220 euros, le directeur adjoint, 100 euros. Le directeur ne peut faire que directeur. Mais le directeur adjoint peut faire des surveillances camping ou des surveillances écoles à 10 euros par jour, ce qui fait pour 10 jours 100 euros. Là au moins, c'est bien établi une bonne fois pour toutes. L'année prochaine, ce sera sur les mêmes bases, en fonction du nouveau point d'indice.

**M le Maire :**

Cette proposition est présentée dans un souci d'équité et d'harmonisation et aussi de valorisation des agents concernés.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce sujet ?

**Mme Ziegler :**

Vous ne voulez pas répondre ?

**M le Maire :**

En ce qui concerne le pôle nautique, il est évident que nous aurons bien l'occasion d'y revenir. C'est peut-être désagréable de le dire mais nous sommes peut-être hors sujet par rapport à cette délibération. C'est un sujet important qui mérite un débat plus large. Néanmoins, nous sommes en dehors de cette délibération précise sur les prestations aux animateurs. Nous y reviendrons.

**Mme Ziegler :**

Où ?

**M Le Maire :**

En commission, vous avez des représentants. Nous parlons de la commission travaux mais vous avez des représentants à cette commission qui pourront intervenir. Nous aurons également l'occasion d'en reparler et d'en débattre en conseil municipal.

**M Calvarin :**

Si vraiment vous voulez que nous en parlions, je suis ouvert à toutes personnes qui voudraient avoir des renseignements plus approfondis sur l'état d'avancement de ce que nous avons fait. Il n'y a aucun secret là-dessus, d'ailleurs lorsque nous avons vu les gens de l'auberge de jeunesse, nous leur avons montré exactement l'état d'avancement du projet que nous avons. Si vous voulez le voir, il n'y a pas de souci. Il y a rien de secret, ce n'est pas fait en catimini. C'est fait surtout à partir des demandes des personnes de la voile. C'est fait aussi à partir des remarques faites par « Nautisme en Finistère », notamment et le « Comité départemental de voile » qui sont venus voir le bâtiment et qui ont vu ce qu'il en était, je ne vais pas revenir là-dessus. C'est un projet que nous aurons intérêt à porter tous ensemble, parce que c'est un projet qui va permettre aux concarnois de disposer d'un outil fonctionnel pour l'activité de la voile. Nous serons amenés à travailler avec tout le monde, le Conseil Général,

le Conseil Régional, Nautisme en Finistère, le Comité départemental de voile, la municipalité, le service de voile, c'est quelque chose d'important. Nous aurons bien sûr également des relations avec l'auberge de jeunesse, parce que inévitablement cela aura une incidence sur son fonctionnement. Ce que nous verrons au mois de juin, à la commission travaux, c'est l'état d'avancement du projet. Il n'est pas question de valider quelque chose au mois de juin. Il s'agira simplement de vous faire part de ce que nous avons fait et de reprendre le dossier à partir du mois de juin, pour que nous arrivions dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre au projet final.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin. Je reviens donc sur la modification du régime indemnitaire des animateurs.

**Mme Ziegler :**

Non, mais si je peux me permettre. Ce n'est pas facile de travailler dans l'opposition, comme cela parce qu'il y a des structures, des commissions qui sont mises en place.

**M le Maire :**

Oui, c'est ce que nous venons de vous dire. Au mois de juin.

**Mme Ziegler :**

La commission travaux ? J'ai là un article de presse qui nous parle d'encadrement, de rémunération d'un entraîneur, ce n'est pas en commission travaux que nous allons voir cela. Attendez ! Nous sommes obligés de nous référer à des articles de presse parce que dans aucune commission nous n'avons pu en débattre. Nous sommes prêts à débattre sur ce projet qui sera effectivement intéressant pour la ville, mais alors que nous en discutons dans les commissions.

**M Calvarin :**

Ce n'était pas le sujet que vous aviez abordé, ce que vous aviez abordé avec moi, c'est le pôle nautique.

**Mme Ziegler :**

La voile sportive, le pôle sportif etc....

**M Calvarin :**

Le sujet, c'est l'incitation que nous avons faite auprès des gens qui pratiquent la voile. Nous avons tout simplement rassemblé un certain nombre d'interlocuteurs qui aimeraient voir à Concarneau une école de sport et nous avons essayé de voir ensemble comment nous pourrions avancer là-dessus. Il y a la SRC, il y a des gens qui pratiquent le mercredi et le vendredi, nous avons un dialogue avec des gens qui veulent monter une association qui demandent le soutien de la mairie, et évidemment nous avons répondu par la positive, nous sommes partis vers eux et nous avons essayé de voir ensemble ce que nous pouvions faire. J'ai bien dit que c'était une structure associative, si vous lisez l'article, c'est réellement une structure associative. Ce ne sera pas de toute façon, une entité mairie. Une école de sports, comme d'ailleurs tout club qui se monte dans toutes les activités, sont des activités purement associatives. C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai bien expliqué qu'il n'est absolument pas question que la mairie prenne en charge les revenus des personnels d'encadrement qui seront nécessaires à ces activités, comme d'ailleurs dans tous les autres sports. La mairie dans les autres sports finance les équipements, les associations gèrent le personnel, les cotisations, et s'occupent de l'animation interne de l'activité. La voile devra se tenir exactement aux mêmes règles que les autres sports, à savoir, avoir à disposition du matériel mairie, mais avec une structure associative qui gèrera le personnel, les déplacements, les activités, les championnats, etc... C'est tout, c'était uniquement cela le but de la réunion.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est vrai que le sujet est délicat, parce que ce que nous regrettons, c'est que la réflexion et l'étude avancent et on ne nous demande pas notre avis. Il n'y a pas de concertation. L'auberge de jeunesse aujourd'hui explique qu'elle est contre. Où en sommes-nous ? Il n'y a pas en interne au niveau des élus du tout d'information. Ce n'est pas normal de procéder de cette manière-là, surtout sur un sujet aussi sensible et important. On nous parle de réflexion, de commission des travaux au mois de juin mais elle ne verra qu'un bout du projet, et pas le reste. En plus, plus tard vous attendrez pour nous associer et nous informer et plus les choses seront verrouillées et nous ne pourrions pas faire évoluer dans le bon sens à notre avis, ce projet.

**M Calvarin :**

Je suis surpris de votre étonnement du projet. Il me semble avoir lu en 2005, que mon prédécesseur, sur la partie

nautique, à savoir M Castric, avait déjà annoncé dans la revue « Sillage » un pôle nautique à cet endroit-là.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais où vous avez mal lu, M Calvarin, c'est que l'auberge de jeunesse....

**M le Maire :**

Mme Le Meur, est-ce que vous voulez bien laisser M Calvarin finir ce qu'il a à dire.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, excusez-moi, allez-y !

**M Calvarin :**

Vous semblez vous étonner de ce projet de pôle nautique à cet endroit-là, alors que vous l'avez vous-même annoncé en 2005, dans la presse. C'était d'ailleurs uniquement en terme de volonté parce qu'après il n'y avait pas eu de plans de faits.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il y avait eu une étude.

**M Calvarin :**

Oui, je peux vous ressortir, il y avait eu une esquisse faite sur un bout de table, je ne sais même pas s'il y avait une règle, parce que les traits avaient été faits à main levée. Il n'y avait pas eu de chiffrage financier de fait au bout, nous avions un budget de l'ordre de 700 000 euros, avec des surfaces qui étaient complètement sous estimées. Il était dit ce dont on avait besoin mais comment on allait le faire. Nous avons la volonté de le faire aboutir, on attendra qu'il soit suffisamment abouti pour pouvoir essayer justement de le voir un jour à disposition des gens de Concarneau. Il y a suffisamment de gens autour du nautisme à Concarneau qui attendent un équipement de ce type.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous avez très bien M Calvarin, la seule chose c'est que vous avez oublié de préciser, c'est que la volonté qui était portée par la municipalité de l'époque et qui était aussi dans le programme électoral, c'était que nous intégrions complètement la rénovation de l'auberge de jeunesse et le fait que l'auberge de jeunesse soit intégrée au pôle nautique. On défendait et on soutenait ce mode de logement pour les touristes. Il y avait une véritable cohabitation et on ne morcelait pas l'auberge de jeunesse comme vous voulez le faire, ce qui va causer sa perte et sa fermeture. C'est quand même important de le préciser par ce que nous ne découvrons pas le projet, nous y avons effectivement pensé, mais nous l'avons pensé en totale concertation et cohérence avec les autres acteurs.

**M le Maire :**

Merci. Nous allons revenir à la modification du régime indemnitaire...

**M Calvarin :**

Je vais juste répondre à cela. Je suis surpris de voir que vous utilisiez le pôle nautique comme sujet encore de discorde en prétextant notre volonté de supprimer l'auberge de jeunesse, ce qui n'est pas du tout de notre fait. Les responsables de l'auberge de jeunesse ont vu l'étude, nous avons essayé de voir avec eux les différentes possibilités qui existent et nous continuerons à le faire de cette manière-là.

**Mme Le Meur Gaël :**

L'auberge de jeunesse va donc rester là où elle est.

**M Calvarin :**

Nous étudions avec elle pour voir comment...

**Mme Le Meur Gaël :**

Pour rester là où elle est ? Ou pas ?

**M Calvarin :**

Nous avons dit qu'au mois de juin nous en parlerions, et vous me dites qu'au mois de juin nous allons proposer un projet ficelé sur lequel il n'y aura plus rien à dire, et maintenant vous me demandez de vous donner....

**Mme Le Meur Gaël :**

Des articles sont sortis dans la presse disant que l'auberge de jeunesse serait amenée à bouger. C'est pour cela que je vous pose la question. C'est tout.

**M le Maire :**

S'il vous plait, nous aurons l'occasion de débattre sur ce sujet. Nous allons revenir sur la délibération, c'est sûr que c'est un sujet sensible, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, c'est clair, et au mois de juin certainement. Mais là, nous devons prendre une décision sur la modification du régime indemnitaire des animateurs.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Il n'y a pas d'avis contraire.

Abstentions ?

Très bien, merci.

## Révision du mode de rémunération de l'animation pour les missions d'été – (titulaires et saisonniers) et séjours hiver

Annexe à la délibération du conseil municipal du 5 mai 2010

MISSIONS ETE	Montant	Directeur	Directeur adjoint	Animateur titulaire	Animateur Saisonnier
<b>Direction</b> (par mois ou séjour)	220 €	x			
<b>Direction Adjoint</b> (par mois ou séjour)	100 €		x		
<b>Surveillance colonies</b> (1 nuit / 2) soit 5 nuits par séjour)	10 €/ nuit			x	x
<b>Surveillance campings</b> (Enfance et Jeunesse)	10€ / nuit		x	x	x
<b>Surveillance école de voile *(week end uniquement)</b>	18€ / jour		x	x	x
<b>MISSIONS HIVER</b> <b>Séjour</b>					
<b>Direction séjour</b>	220 €	x			
<b>Surveillance de nuit</b> (1 nuit sur deux)	10 €/ nuit			x	x
<b>DIPLOMES:</b> uniquement l'été					
<b>BSB .BNSSA</b> (par jours travaillés)	3,22 €(1)	x	x	x	x
<b>BE VOILE</b> (par jours travaillés)	3,22 €(1)			x	x
<b>BPJEPS VOILE</b> (par jours travaillés)	3,22 €(1)			x	x
<b>PSE 2</b> (assistant sanitaire sur séjour )	3,22 €(1)		x	x	x

### Surveillances :

Heures en plus des heures habituelles, sur lesquelles l'agent est amené à intervenir en cas de besoin.

### En mini camps ou en colonie de vacances :

Le temps de travail compté est de 9 heures 30 par jour.

Les heures effectuées les dimanches et jours fériés sont majorées de 75 % en durée.

**\*Surveillance Ecole de Voile :**

L' Ecole de Voile fonctionne 7j/7 : chaque week end, samedi et dimanche un membre de l'équipe « Concarneau Voile » est désigné de surveillance.

Les heures du dimanche ne sont pas majorées, car elles sont compensées par une prime de permanence de 18 € par jour.

Il intervient :

- en cas d'absence de dernière minute de l'animateur devant assurer l'activité.
- en cas de problèmes de sécurité des biens et des personnes.

(1) 3,24 € à compter du 1er juillet 2010



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-60

Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuéc Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

**Objet :**  
**Dénomination de voies**

M François Nydell, conseiller municipal délégué expose :

Lors de la commission culture, qui s'est tenue le 8 avril 2010, des propositions ont été faites pour dénommer 2 ronds-points et 5 voies.

Les noms retenus sont :

Pour les ronds-points :

Rond-point de Keriulet (entre la rue Louis René Villermé et la rue Joseph Bigot)  
Rond-point de Kerandon (à l'angle des rues de Quimper et du 19 novembre)

Pour les voies :

Impasse du Phare de Beuzec-Comq (chemin de Keroter)  
Rue des Goélands (entre la rue de Kerosé et la rue des Martins-pêcheurs)  
Park Menez (lotissement chemin de Kerorgant)  
Rue Michel Serrault - 1928-2007 - acteur (Kerlean)  
Rue Charles Vanel - 1892-1989 - acteur (Kerlean)

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 8 avril 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Adopte ces dénominations de voies.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

Conseil municipal du mercredi 5 mai 2010

13	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
----	---

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**M Le Coz :**  
Comme François m'a fait un clin d'œil, je tiens à le remercier au nom de tous les concarinois du centre ville qui sont heureux d'apprendre la création d'une rue des goélands, entre la rue de Kerosé et la rue des martins-pêcheurs, sur les hauts de Lanriec. La seule question est qui préviendra les goélands maintenant ?

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis défavorables ?

Des abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-61

Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

Convention d'occupation du domaine public  
avec l'ensemble de musique MICAMAC pour 2010

M François Nydell, conseiller municipal délégué expose :

La présente délibération concerne le renouvellement de la convention avec l'ensemble de musique MICAMAC, qui assure des animations en Ville Close durant la période estivale.

Cette convention définit les heures d'intervention, la redevance d'occupation et la contrepartie demandée par la ville, soit 4 concerts gratuits dans la saison.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 8 avril 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 33 voix POUR.**

- Autorise M le Maire à signer la convention entre l'ensemble de musique Micamac et la ville de Concarneau

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

Conseil municipal du mercredi 5 mai 2010

14	Culture : Convention d'occupation du domaine public avec l'ensemble de musique Micamac pour 2010
----	--

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis défavorables ?  
Abstentions ?

**Merci.**



Convention d'occupation du domaine public  
avec l'ensemble de musique MICAMAC pour 2010

Entre les soussignés :

D'une part :

M André FIDELIN, Maire, représentant de la commune

Et d'autre part :

L'ensemble MICAMAC  
Rue Jules Verne à Concarneau  
Représenté par Michel FIEVRE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er

La ville de Concarneau autorise l'ensemble MICAMAC à occuper le lieudit « Le Petit Champ » en Ville Close 7 jours par semaine du 12 juillet au 31 août 2010 (à l'exception du 22 août 2010 - fête des Filets Bleus).

Article 2

L'ensemble MICAMAC s'engage à verser une redevance de 20 € par jour (Petit champ).  
Le paiement doit s'effectuer à l'avance, au plus tard le premier jour de l'installation, faute de quoi, l'autorisation pourra être retirée.

Article 3

Les plages horaires définies concernant cette occupation par l'ensemble MICAMAC sont les suivantes :  
De 11 h à 13 h,  
De 14 h à 16 h,  
De 17 h 30 à 19 h.

Article 4

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble devra s'installer obligatoirement face aux canons pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'août et utiliser une sono réduite.

Article 5

L'ensemble MICAMAC devra pendant la saison, produire 4 concerts gratuits dans le cadre des animations prévues par la ville de Concarneau.

A Concarneau le,

Le représentant de MICAMAC,  
Michel FIEVRE.

Le Maire,  
André FIDELIN.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 5 mai 2010  
Délibération n°2010-62

Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

**Réhabilitation du poste quai Pénéroff**

**- Avenant au marché pour prestations supplémentaires et prolongation de délais -**

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

Le marché des travaux de réhabilitation du poste de relèvement du quai Pénéroff a été, après appel d'offres ouvert, attribué à l'entreprise FORCLUM Bretagne pour un montant de 200 160 € HT. Le marché porte sur le remplacement des 3 pompes, le curage complet du poste, la pose d'une vanne isolation du ballon anti bélier et d'un ventilateur sur gaines d'aération.

#### I- Prestations supplémentaires

Afin d'assurer un fonctionnement correct, au débit requis en parallèle des autres postes de Saint Jacques et de Suffren, les nouvelles pompes nécessitent l'ajout de 3 variateurs palliant l'insuffisance de débit. Cette solution est actuellement en place sur une des pompes en test. Le montant du devis pour les 3 variateurs s'élève à 13 971,00 € HT, soit une plus value de 6,98 % portant le montant du marché initial à 214 131,00 € HT.

Il est à noter que cette solution devrait engendrer une économie d'énergie d'environ 1 100 € /an, l'attribution du « certificat d'énergie » de 2 520 € HT et une diminution du temps global de fonctionnement des pompes estimé à 1000 h /an.

#### II - Prolongation du délai de réalisation

##### Marché initial :

Le délai de réalisation initial fixé au marché était de 28 jours, basé sur une seule phase de travaux. Le calendrier de réalisation du chantier fait apparaître un délai de 52 jours, soit un dépassement de 24 jours, qui s'explique en partie comme suit :

- intervention à notre demande et non prévue au marché de l'entreprise pour effectuer le remplacement d'une seule pompe sur les 3, avant l'été, afin de sécuriser le poste pour la saison estivale, puis suspension des travaux pendant la fête foraine, entraînant un délai supplémentaire évalué à 2 jours pour l'installation et le repli de chantier.

- incidence du marché les lundi et vendredi, soit 7 jours,

- pose d'un variateur sur une pompe, en test, non prévue au marché (5 jours).

Soit une évaluation de 14 jours non imputables à l'entreprise. Les pénalités de retard de 1000 € /jour, fixées au

marché, seront appliquées à l'entreprise sur le délai résiduel de 10 jours.

Prestations supplémentaires de l'avenant :

Le délai prévisionnel de réalisation est de 5 semaines (35 jours).

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du 22 avril 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 33 voix POUR.**

- Approuve la passation de l'avenant à passer avec l'entreprise FORCLUM Bretagne :
  - modifiant les prestations et portant le montant du marché à 214 131,00 € HT,
  - prolongeant le délai de réalisation de 49 jours,
  
- - Autorise **M le Maire** ou son représentant à signer les documents subséquents.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

Conseil municipal du mercredi 5 mai 2010

15	Services techniques : Réhabilitation du poste - Quai Pénéroff - Avenant au marché pour prestations supplémentaires et prolongation de délais
----	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin.  
Est-ce qu'il y a des questions ?  
Des avis contraires ?  
Abstentions ?

Merci.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**Objet :**

**Forfait pour non déclaration de taxe de séjour**

Mme Michèle Depoid, Maire adjointe expose,

Considérant qu'un certain nombre de loueurs ne déclarent pas leur location aux services municipaux, ni de fait, la taxe de séjour collectée auprès des personnes redevables y ayant séjourné,

Considérant qu'une obligation de déclaration en mairie pour les meublés a été instaurée par la loi du 22 juillet 2009 mais ne concerne que les meublés classés,

Considérant que les sanctions applicables ne jouent pas de rôle dissuasif,

Vu l'avis favorable de la commission commerce-tourisme du 18 mars 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Institue un forfait pour non-déclaration de la taxe de séjour basé sur :

- la capacité de l'hébergement,
- la fréquentation calculée sur la base d'un taux d'occupation à 100 % sur la période considérée, applicable par jour à tout hébergement n'ayant pas satisfait à ses obligations.

Le calcul s'effectuerait donc de la façon suivante :

Capacité de l'hébergement en nombre entier de personnes adultes  
X tarif applicable selon la catégorie et le confort de l'hébergement  
X 360 jours (ou 180 jours par période de versement)

- Fait application automatique de ce forfait après deux rappels des services.

En cas de non-location, une déclaration écrite sur l'honneur est demandée à tout loueur déclarant ne pas avoir loué pendant la période considérée.

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**Mme Depoid :**  
(lecture du rapport)

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai juste une question. Le fait de mettre cela en place, cela veut dire qu'il y a beaucoup de loueurs qui ne déclarent pas ? Vous avez un estimatif ? Concrètement, comment est-ce que cela va se gérer en terme de service ? Est-ce que cela va nécessiter des moyens supplémentaires ?

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a une autre question sur ce sujet ? Non ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
Elle ne vous plait pas la mienne ?

**Mme Depoid :**  
Nous avons actuellement environ 200 meublés qui constituent notre base de données. Nous nous sommes rendus compte qu'il y en avait au moins 50 qui n'étaient pas déclarés sur Internet, 50 sur 200. Le forfait est donc uniquement destiné à réduire le nombre de non déclarations et se veut essentiellement dissuasif.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Cela concernerait 50 meublés ?

**Mme Depoid :**  
Non, ce sont 50 que nous avons vu sur Internet, sans aller les chercher véritablement. Il n'y a que 200 meublés pour le moment.

**Mme Le Meur Gaël :**  
50 meublés qui ne sont pas déclarés en mairie, c'est cela ?

**Mme Depoid :**  
50 qui ne se déclarent pas sur 200, c'est déjà un chiffre relativement conséquent. C'est un problème d'équité entre les uns et les autres. Il n'y en aurait même qu'un seul, ce ne serait pas non plus normal. On doit honnêtement déclarer tout ce qu'on doit.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je voulais savoir ce qui avait entraîné cette mise en place et pour quelles raisons cela ne concerne que les meublés ?

**Mme Depoid :**  
Parce que c'est au niveau des meublés que nous avons des problèmes de non déclaration essentiellement.

**Mme Le Meur Gaël :**  
D'accord, tous les autres modes d'hébergement fonctionnent bien.

**Mme Depoid :**  
C'est déclaratif, tout le monde n'est pas toujours très honnête, quand on sait que les gens ne sont pas honnêtes, on essaie de trouver des moyens dissuasif pour les rendre honnêtes.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je ne suis pas opposée au principe, ce n'est pas cela. Mais je me dis, et vous le précisez en terme d'équité, il aurait été à mon sens plus normal de mettre cela en place pour tous les types d'hébergements qui récoltent la taxe de séjour et pas uniquement en stigmatisant une seule catégorie de mode d'hébergement. C'est tout.

**Mme Depoid :**

Je suis désolé, mais par exemple, mais prenons les hôtels.....

**M le Maire :**

Ecoutez, Mme Le Meur, est-ce que vous voulez bien intervenir quand Mme Depoid a fini de parler, merci.

**Mme Depoid :**

Puisque vous dites qu'effectivement il n'y pas seulement les meublés, les hôtels déclarent tous leur taxe de séjour. Maintenant, on sait que tous les hôtels ont des personnes qui viennent, ils déclarent tous leur taxe de séjour. Il n'y a personne qui passe au travers des mailles. Est-ce qu'ils déclarent la totalité des taxes de séjour qu'ils perçoivent ? C'est un autre problème. Ce serait un autre mode à instituer, si on se rendait compte qu'il y a quelque chose qui n'est pas normal. Pour le moment, ce qui est apparu évident aux services, c'est qu'il y avait effectivement un peu plus de 200 meublés qui déclaraient et que nous avons, sans aller les chercher véritablement, déjà trouvé 50 personnes sur Internet, qui faisaient de la proposition de meublés et qui ne s'étaient jamais déclarés pour les taxes de séjour. C'est aussi simple que cela.

**M le Maire :**

Merci Mme Depoid.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Date de la convocation :  
29 avril 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 10 mai au 11 juillet 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
M Quillivic Bruno

Le procès verbal de la séance du  
conseil municipal du 24 mars 2010  
est adopté à l'unanimité.

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 avril 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, M Lahuec Patrick, Mme Calvez Danièle, Mme Paris Nicole, Mme Pézennec Andrée, M Le Coz Philippe, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
Mme Stéphan Béatrice donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Baqué Maguy donne pouvoir à M Fidelin André  
M Morvan Paul donne pouvoir à M Quénéhervé Alain

Objet :

**Convention tripartite relative au centre social**

Mme Nicole Le Thellec, Maire adjointe expose :

Début 2008, la CAF du sud Finistère et la fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne ont conclu une convention relative à la reconfiguration du centre social pour une durée de 2 ans.

Cette convention précisait les modalités d'accompagnement des acteurs locaux (CAF, ville et usagers du centre social) vers la mise en œuvre d'un nouveau projet (mission de diagnostic, de mise en œuvre et de soutien au groupe projet, de mise place d'une méthodologie d'élaboration, d'aide au recrutement etc.).

La ville a été associée au processus de reconfiguration du centre social en 2008 et 2009 et participé au financement de la mission d'accompagnement de la fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne.

Sa démarche partenariale entreprise avec la caisse d'allocations familiales et la fédération des centres sociaux a permis d'inscrire la collectivité dans le nouveau conventionnement. En effet, les trois partenaires institutionnels, la caisse d'allocations familiales, la fédération des centres sociaux et la ville, se sont associés pour faire face au départ du professionnel chargé de mission, organiser de façon collégiale, avec la représentation du groupe projet, constitué d'usagers, le recrutement d'un directeur chargé de mission et rédiger un projet de conventionnement.

La CAF du sud Finistère, la ville de Concarneau et la fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne souhaitent donc formaliser leur partenariat par la signature d'une convention tripartite pour une durée de trois ans.

L'objectif du conventionnement est de confier l'accompagnement de l'élaboration du projet du centre social à la fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne.

Pour ce faire, la fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne réalisera :

- Un accompagnement méthodologique
- Le recrutement et la gestion du poste du « directeur-chargé de mission »
- Le soutien au « directeur-chargé de mission » dans sa prise de fonction et dans le pilotage du projet.
- La gestion d'une partie des activités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par **33 voix POUR.**

- Autorise **M le Maire** ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la caisse d'allocations familiales du sud Finistère, la fédération des centres sociaux et socioculturels et Bretagne et la ville de Concarneau relative au centre social

À Concarneau, le

Pour le Maire,  
L'adjoint faisant fonction,  
Mme Michelle Lemonnier

**Mme Le Thellec :**  
(lecture du rapport)

**Mme Le Thellec indique à la fin de la lecture du rapport :**

Avant de passer la parole, je voulais dire, concernant l'environnement, parce que ce qui a été dit en début de séance m'a interpellée, la terre n'appartient pas à un parti politique et les problèmes d'environnement concernent tout le monde aujourd'hui. C'est tous ensemble que nous devons faire des efforts pour protéger la terre. Je voulais simplement le rajouter, parce qu'aujourd'hui ça n'appartient plus à un parti.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec. Est-ce qu'il y a une intervention sur ce projet de convention tripartite ?

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est bien que vous parliez de cela parce que lorsque l'on voit ce qui se passe à l'Assemblée, avec le Grenelle 2, on voit bien que tout le monde a le même avis sur le sujet, enfin bref.

Ce que je voulais dire par rapport à la convention tripartite, ce qui m'ennuie, c'est que dans cette convention, au niveau des moyens humains, il n'est plus précisé qu'il y aura d'assistant ou d'assistante social titulaire au centre social, comme cela était le cas auparavant. Depuis le mois de juin dernier, si je ne me trompe pas, ça tourne. Ce sont des gens qui interviennent sur d'autres secteurs du Finistère, mais, il n'y a plus personne de rattachée au centre social de Concarneau. La perspective c'est quoi ? Comme ce n'est pas précisé là, je me permets de poser la question. À terme, une fois que le centre social sera remis en route, c'est qu'il y ait quelqu'un ? Ou alors cela restera comme ça avec juste une secrétaire d'accueil, une animatrice, mais plus d'assistante sociale ? Ce qui pose un problème pour la population qui n'a plus de référent précis sur Concarneau.

**Mme Le Thellec :**

La commission action sociale a donné son accord pour la convention, mais nous n'y étions pas nombreux. Je dois le reconnaître. Concernant les moyens humains, qui sont cités dans la convention, ils concernent uniquement le centre social. Le projet est au minima, mais je sais que la CAF maintiendra une équipe plus importante dans l'avenir. Je pense que le fait de ne pas avoir d'assistant social en permanence, tient au fait que le traitement du R.S.A. a posé des difficultés à la CAF et a fait qu'ils ont dû organiser de nouveaux horaires. Ils font tourner leurs assistants sociaux sur plusieurs centres. Dans l'avenir, nous nous attacherons à avoir du personnel qui soit maintenu sur place et qui soit qualifié.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je m'excuse de ne pas avoir participé à la commission du 20 avril pendant les vacances scolaires, je le dis sinon j'en aurais parlé à la commission. Pour être souvent présente le mardi, aux réunions dont pouvait parler Dominique, et en conseil d'administration et autres, je trouve que c'est un peu facile de faire cette remarque.

**Mme Le Thellec :**

Je n'ai pas dit que tu n'étais pas là.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je le dis, je n'étais pas là. Sinon cela n'aurait pas été une surprise et cela n'aurait pas été dit ce soir. Je veux juste dire que jusqu'en juin, au centre social, il y avait une assistante sociale titulaire, jusqu'à ce qu'elle parte en retraite. Mais elle est mise en place par la CAF, je pense qu'il faudrait insister et pourquoi pas le préciser dans un avenant de convention pour qu'il y ait un référent sur Concarneau, comme c'était le cas jusqu'à encore quelques mois, c'est tout.

**Mme Le Thellec :**

D'accord, je prends note. De toute façon, ce sujet nous le questionnons avec la CAF actuellement puisqu'il y a eu un départ en retraite. Nous allons faire en sorte que les moyens humains soient maintenus pour le projet du centre social. Ce n'est pas précisé dans la convention parce qu'au moment où elle a été rédigée, elle est partie en retraite. Ça a été pointé, et comme la signature a lieu en juin, nous avons encore le temps de rajouter une ligne.

**M Colimard :**

C'est juste pour demander à ce que ce point ne soit pas le dernier à l'ordre du jour, compte tenu du fait qu'en commission d'action sociale où c'est un euphémisme, nous n'étions pas nombreux, nous étions à 3, au cours de laquelle la convention a été présentée et adoptée. Il a été question d'un autre sujet sur lequel je souhaiterai dire 2 mots.

**M le Maire :**

Est-ce que nous pouvons voter cette délibération ?

**M Colimard :**

Voilà.

**M le Maire :**

Je vous laisserais ensuite la parole.

Est-ce qu'il y a des avis défavorables sur ce sujet de convention tripartite ?

Abstentions ?

Merci.

**M Colimard :**

Ce dont il s'agit c'est qu'à l'occasion de cette commission d'action sociale, sur proposition de Mme Billet, il a été présenté aussi et adopté le souhait qu'au cours de ce conseil, soit soumis un vœu, une motion, une déclaration de soutien aux mobilisations contre le projet gouvernemental relatif aux crèches. Un vœu qui s'inspire de la lettre aux parents intitulée, « pas de bébés à la consigne ». Un enjeu que la presse de ce jour, le Ouest-France ne se vexera pas, mais c'est le Télégramme, qui en parle, donne l'importance qu'il mérite. Je souhaite donc que Mme le Thellec ou Mme Billet, nous éclaire sur le sujet, et se fasse notre interprète.

**Mme Billet :**

Nous en avons effectivement parlé au cours de la commission action sociale, nous n'étions pas très nombreux mais j'ai échangé avec M Colimard et Nicole Le Thellec, les personnes présentes. Nous avons émis l'idée de faire un vœu pour ce conseil municipal. La raison pour laquelle cela n'a pas été fait, c'est parce que nous avons échangé en réunion de groupe et je préférais prendre le temps de préparer ce vœu et c'était un peu court pour le conseil municipal. Je souhaitais également attendre le mouvement qui a encore lieu demain 6 mai. C'est le 3<sup>ème</sup> en 3 mois. C'est un mouvement relativement important qui réunit un maximum de personnels de la petite enfance. Pour vous expliquer rapidement, il s'agit d'un projet de modification de décret qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants. Ce qui est proposé inquiète beaucoup les professionnels, et aussi les parents. En effet, il s'agit de diminuer le nombre de professionnels qualifiés autour du groupe d'enfants, qui passerait de 50 % de personnels qualifiés, j'entends par professionnels qualifiés, les éducateurs de jeunes enfants principalement, des auxiliaires de puériculture, des infirmières etc... Ce taux d'encadrement passerait donc de 50 % à 40 %, c'est la 1<sup>ère</sup> chose. La 2<sup>ème</sup> chose, qui est également inquiétante, serait d'autoriser le fait d'accueillir des enfants en sur nombre en journée, c'est à dire de passer de 100 % à 120 % pour des structures qui accueillent plus de 40 enfants. Cela concernerait donc la maison de la petite enfance à Concarneau, puisque que nous en accueillons 54. Il y a aussi d'autres choses qui inquiètent, comme le regroupement des assistantes maternelles qui sont plus à l'état de projet qu'autre chose. Ce sont plus des expérimentations, autoriser ce genre de choses lorsqu'il n'y a pas forcément de cadre précisé, autour de tout cela, c'est toujours un peu dangereux. Je pense avoir fait le tour. C'est un sujet qui nous inquiète. En tant qu'élue j'en ai parlé aux autres élus et la plupart est en train d'essayer de se renseigner et de mieux comprendre le sujet. Il est certain qu'en tant qu'élue au niveau de la petite enfance, à Concarneau, je suis pour une qualité d'accueil maximale. Et il est certain que dans la mesure des possibilités, je m'attacherais à maintenir une qualité d'accueil en faisant en sorte qu'il y ait un maximum de professionnels qualifiés autour du groupe d'enfants et que sous prétexte d'accueillir..... l'essentiel est de répondre à la demande, mais il faut y répondre dans les meilleures conditions possibles. Il ne faut pas accueillir des enfants et faire du travail à la chaîne.

**M le Maire :**

Merci Mme Billet pour toutes ces explications.

**M Colimard :**

Nous aurions donc pu faire nôtre, cette lettre.

**M le Maire :**

Les explications de Mme Billet sont concrètes, chacun est libre de penser ce qu'il veut dans cette affaire, mais c'est vrai que c'est un sujet qu'elle défend et c'est tout à fait louable.

**Mme Dieterlé :**

Micro non branché.....

**M le Maire :**

Non, l'ordre du jour est épuisé, nous aurons l'occasion d'en reparler.

**Mme Dieterlé :**

C'est juste de demander à votre secrétariat qu'avant le prochain conseil municipal, étant donné que vous nous avez annoncé que nous allions réorganiser les commissions, et étant donné que cela fait tellement longtemps que nous avons fait nos vœux, est-ce que ce ne serait pas possible d'avoir un petit récapitulatif, pas la veille du conseil mais un peu avant. Que nous récapitulions un peu nos vœux.

**M Besombes :**

Donc, vous aviez été questionnés ?

**Mme Dieterlé :**

C'était au mois de..... et nous n'avons pas été questionnés pour la commission développement durable. Ce serait bien un petit récapitulatif 15 jours avant.

**M le Maire :**

Nous en tiendrons compte et nous vous redonnerons toutes les compositions des commissions, pour une dernière lecture.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22h37.

# CONVENTION

Entre :

**La Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère,  
Représentée par son Directeur, Monsieur Robert LIGIER  
D'une part**

**La Ville de Concarneau, représentée par son maire, André FIDELIN,  
D'autre part**

**La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne (FCSB)  
Représentée par son président, Monsieur Jean Claude DERUNES  
D'autre part,**

## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### PREAMBULE

En 2007, la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère et la Ville de CONCARNEAU ont conclu une convention territoriale globale dans laquelle les contractants se donnent pour finalité :

- de mettre en cohérence les différents dispositifs et les interventions en direction des enfants, des jeunes et des familles sur le territoire
- d'évaluer de façon transversale les résultats et les actions mises en œuvre
- de percevoir les attentes de la population pour mieux répondre à ses besoins.

Elle intervient notamment sur les domaines suivants :

- l'enfance, la jeunesse et le service aux familles
- le développement social, par les moyens suivants :
  - le contrat urbain de cohésion sociale
  - la reconfiguration d'un projet de centre social.

En 1988, une convention de financement est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère et la Ville de Concarneau dans le but de concourir à l'animation de la vie sociale de la commune.

Ce partenariat est formalisé dans le cadre de la convention relative à la gestion du Centre Social. Ce conventionnement fixe les engagements des deux parties et les modalités de gestion de cet équipement.

Dans ce cadre, un comité de gestion paritaire, composé d'administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales et d'élus de la Ville de CONCARNEAU, est mis place pour régler la marche générale du Centre Social et en particulier :

- définir l'orientation générale des actions
- en évaluer les résultats

- élaborer le projet de budget de fonctionnement pour le soumettre à l'approbation du Conseil Municipal de CONCARNEAU et du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales.

En 2008 et 2009, une convention entre la CAF du Sud Finistère et la FCSB a précisé les modalités d'accompagnement des acteurs vers la mise en œuvre d'un nouveau projet de centre social (mission de diagnostic, de mise en œuvre et de soutien au groupe projet, de mise place d'une méthodologie d'élaboration, d'aide au recrutement, etc.).

## **ARTICLE 1 : L'OBJET**

La Ville de Concarneau, par décision du Conseil Municipal du ..... et la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère, par décision du Conseil d'administration du ..... ont décidé de confier l'accompagnement de l'élaboration du projet du Centre Social à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne (FCSB).

Pour ce faire, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne réalisera :

- Un accompagnement méthodologique
- Le recrutement du « directeur-chargé de mission »
- Le soutien au « directeur-chargé de mission » dans sa prise de fonction et dans le pilotage du projet.
- La gestion du poste « directeur-chargé de mission »
- La gestion d'une partie des activités selon les modalités de financement définies à l'article 5 de la présente convention.

Pour mener sa mission, la Fédération s'appuiera sur les éléments suivants :

- L'engagement des parties dans une démarche globale d'animation sociale.
- Une fonction de pilotage et de direction assurée par un professionnel mis à disposition par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels sur une période déterminée.
- Une gestion portée par la Caisse d'Allocations Familiales jusqu'au transfert de gestion.
- Le maintien des moyens actuellement attribués par la Ville et la CAF pendant la durée de la convention : financiers, humains (valorisation financière et mise à disposition) et matériels.
- La mise en place à échéance de la mission d'une structure gestionnaire garante de la place prépondérante des habitants dans sa gouvernance. L'objectif principal de cette structure sera de mettre en œuvre le projet en s'appuyant sur le pilote professionnel dont elle deviendra l'employeur.
- Par la suite, cette structure deviendra gestionnaire du projet social et employeur du personnel affecté.
- Une évaluation régulière de la mise en œuvre du projet, notamment par la mise en place de rencontres bimensuelles du « directeur-chargé de mission » et des

professionnels chargés du suivi technique des conventionnements conclus entre la Ville et la CAF.

- La création d'un comité de pilotage et de suivi pour examiner les orientations retenues et mesurer les résultats attendus.
- Le respect de la Charte de la Fédération Centres Sociaux et Socioculturels de France.
- Le centre social de Concarneau est adhérent à la FCSB et participe au Comité Départemental du Finistère.

**Les axes à opérationnaliser dans le cadre de la préfiguration sont décrits en annexe 1.**

## **ARTICLE 2 : DUREE**

L'accompagnement fédéral se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

## **ARTICLE 3 : MOYENS D' ACTION**

Le délégué fédéral du Comité du Finistère accompagne les acteurs et les partenaires dans l'élaboration du projet. Il est l'interlocuteur des signataires de la présente convention.

La Fédération des Centres Sociaux recrute de façon collégiale avec les partenaires et met à disposition du projet un « directeur-chargé de mission » au coefficient 673 de la convention collective des acteurs du lien social et familial.

Ce professionnel s'appuiera sur les moyens humains, techniques et financiers mis à la disposition du projet par les partenaires dans le cadre de l'élaboration de la préfiguration du projet de centre social (voir ci-dessous). Il est chargé d'assurer la responsabilité générale de la structure - responsabilité administrative, financière et des ressources humaines.

Le « directeur-chargé de mission » sera placé sous la responsabilité hiérarchique du délégué fédéral.

Le « directeur chargé de mission » sera salarié de la FCSB dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminé jusqu'au 30 novembre 2011.

A la date de présentation du projet, le « directeur-chargé de mission » deviendra salarié de la structure gestionnaire porteuse du projet social.

**Moyens humains :** Présence sur le site d'un secrétaire d'accueil (poste à temps plein), d'une animatrice (poste à temps plein) et d'un agent d'entretien (poste à 25h hebdomadaires). Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions, pourra être étudié le recrutement ponctuel de vacataires par la Fédération.

**Moyens Financiers :** Le « directeur-chargé de mission » disposera d'un budget annuel de fonctionnement établi par la CAF en lien avec la Ville de Concarneau. Les budgets mis en œuvre sur la période conventionnelle ne pourront excéder les budgets des années précédentes. Le budget prévisionnel 2010 est joint en annexe à la présente convention.

Les charges, à l'exception des dépenses liées aux activités, seront réglées par les services de la Caisse d'Allocations.

**Moyens techniques** : Pour mener à bien la mission, le « directeur-chargé de mission » disposera d'un bureau équipé du matériel bureautique (ordinateur avec accès Internet) et des moyens matériels inhérents à la gestion du projet.

#### **ARTICLE 4 : FINANCEMENT**

Le financement de l'intervention comprend les frais de gestion, les rémunérations des intervenants, charges comprises. Le coût de l'accompagnement s'élève à 12 000,00 (douze mille euros) par année du contrat, auxquels s'ajoutent le montant de la rémunération du « directeur-chargé de mission ».

La convention prévoit que le « directeur-chargé de mission » sera embauché par la Fédération du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 novembre 2011.

Une prime de précarité sera versée, le cas échéant, à l'issue de la mission.

Par ailleurs, la Fédération des Centres Sociaux assurera directement le règlement des activités mises en œuvre dans le centre. Le montant alloué à celles-ci est défini dans le cadre du Budget Prévisionnel annuel qui sera communiqué à la FCSB, et particulièrement au « Directeur chargé de mission ». Le coût de ces activités fera l'objet d'une prise en charge par la CAF selon un système d'avance (décrit ART.5).

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENTS**

La FCSB émettra en direction du gestionnaire du centre social **deux factures par an** :

- une première en mars, pour 50% de la somme annuelle,
- une seconde en septembre pour le solde.

Sur 2010 : 46 000,00 Euros (quarante six mille euros)

Sur 2011 : 77 000,00 Euros (soixante dix sept mille euros) (65000 hors prime de précarité)

Sur 2012 : 12 000,00 Euros (douze mille euros).

Le règlement se fera par la CAF sur présentation d'un dossier qui comprendra le bilan d'activité du centre social et les comptes rendus des réunions du groupe projet de l'année précédente.

Les frais d'activités du Centre Social feront l'objet du versement d'une avance :

- 50% de la ligne budgétaire affectée au BP au mois de mars
- 40% de la ligne budgétaire affectée au BP au mois de septembre

- le solde au vu de l'activité réalisée, en janvier de l'année N+1.

Une copie des factures de chaque premier semestre sera adressée à la structure gestionnaire le 1er septembre de chaque année, le reste des factures le 15 février de l'année N+1.

En cas d'indisponibilité du véhicule de service, les déplacements professionnels du « directeur-chargé de mission » seront calculés sur la base des frais kilométriques de la convention collective (copie jointe) sans dépasser une moyenne de 130,00 par mois. Ils feront l'objet d'une facture émise par la FCSB en direction de la structure gestionnaire.

## **ARTICLE 6 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET D'E VALUATION**

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne présentera chaque semestre l'évolution de son accompagnement à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Ville de Concarneau. Des rencontres pourront être mises en œuvre à la demande des partenaires.

## **ARTICLE 7 : RESILIATION- LITIGE**

La convention ne pourra être résiliée avant son terme, sauf en cas de faute grave des intervenants ou cas de force majeure.

Les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

Mention « lu et approuvé » de la main des signataires.

Fait à Quimper, le

Fait à Concarneau, le

Fait à Rennes, le

**Pour la CAF,**

**Pour la Ville de Concarneau,**

**Pour la FCSB,**

Le Directeur,  
Robert LIGIER.

Le Maire,  
André FIDELIN.

Le Président,  
Jean-Claude DERUNES.

## ANNEXE 1

Les axes à opérationnaliser dans le cadre de la préfiguration sont les suivants :

**Axe 1 - Diagnostic partagé / co-construction du projet / partenariat :** l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet nécessiteront la poursuite du diagnostic partagé et une démarche de co-construction associant étroitement les partenaires.

**Axe 2 - Intervention sociale et socio culturelle :** la définition du projet devra prendre en compte les dimensions sociales mais aussi culturelles. *Espace de propositions*, ce projet contribuera aux réflexions sur l'articulation des différentes activités et services mis en œuvre sur le territoire par les associations et la municipalité.

**Axe 3 - Inscription territoriale :** le bon dimensionnement en termes de territoire (zone de compétence, zone d'influence, implantation, etc.) du projet constituera un facteur clé de réussite. Si la dimension communale est acquise pour les partenaires, il restera à étudier la pertinence et l'impact du projet sur l'intercommunalité.

**Axe 4 - La vie associative :** celle-ci est importante par son nombre et sa diversité sur la commune. Il sera envisagé la mise en place d'outils de concertation et d'accompagnement des associations (aspects législatif, administratif, d'organisation) en cohérence avec les outils existants et en étroite collaboration avec la Maison des Associations de Concarneau.

**Axe 5 - Structure ressource :** il sera souhaitable de conforter cette orientation avec les différents acteurs locaux afin de susciter, favoriser et accompagner les initiatives locales (individuelles et collectives) en direction des associations et d'autres publics.

**Axe 6 - Famille :** le projet devra faire une place importante aux groupes familiaux et visera à mettre en œuvre des actions cohérentes dans les différents domaines de préoccupations familiales (logement, santé, cadre de vie, loisirs, etc.) en privilégiant la démarche collective.

**Axe 7 : Veille sociale :** lieu d'animation globale travaillant sur la mixité des publics (notamment de manière intergénérationnelle), le projet constituera un lieu de recueil des besoins et un élément de veille sociale.

**Axe 8 - Démarche participative :** la démarche visera à favoriser l'implication des habitants dans la réflexion et dans la mise en œuvre du projet sur le long terme. La démarche participative étant un outil garantissant le fonctionnement démocratique du centre social.

*C'est sur ces bases que la préfiguration de Centre social prendra appui. D'autres axes pourront être développés selon l'évolution de la démarche participative.*

## BUDGET -2010- DEPENSES

## CENTRE SOCIAL CONCARNEAU ES112

N°	Comptes	LIBELLES ENVELOPPES	ENVELOPPES	BUDGET 2009	PROPOSITION 2010	EVOLUTION %	EVOL Montant
606	60611	Gaz-électricité	M EDF GDF	4 232	4 734	11,86%	502
606	60613	Carburants	M CARBURANT	918	867	-5,56%	-51
606	60617	Eau	M EAU	319	337	5,59%	18
606	60631 60638	Fournitures d'entretien	FOURN ENTR	333	400	20,13%	67
606	60632 60633 60638	Petit équipement	PT EQUIP	267	267	-0,12%	0
606	60641 60642	Fournitures de bureau Petit matériel et mobilier de bureau	FOURN BURO	500	400	-20,00%	-100
606	60643	Fournitures informatiques et Petit équipement	M FOURN_IN	568	497	-12,50%	-71
606	6068x	Fournitures d'activités	FOURN ACTI	1 000	1 000	0,00%	0
606	6068x	Fournitures diverses	RSV	167	133	-20,16%	-34
<b>Total Compte 60</b>				<b>8 304</b>	<b>8 635</b>		
613	61358	Locations Mobilières (installations techniques et outillage)		3 450	3 581	3,80%	131
		Photocopieurs	M MDUP09	863	475	-44,94%	-388
		Véhicules	M VEHICULES	2 587	3 106	20,06%	519
		Autres		0	0	#DIV/0!	0
615	6155	Travaux d'entretien et réparations, Mobilier	RSV	2 000	1 000	-50,00%	-1 000
615	6155	Entretien véhicules	M ENTVEH09	699	153	-78,11%	-546
615	6156	Travaux d'entretien et de réparations services extérieurs (maintenance)		861	846	-1,77%	519
		Photocopieurs	M MT COP	349	382	9,50%	33
		Installations	M INSTALL	419	364	-13,09%	-55
		Autres		93	99	6,88%	6
615	6156	Informatique	M MAINT INF	322	297	-7,83%	-25
616	616x	Primes d'assurances service extérieur		1 137	1 153	1,42%	16
618	618x	Divers services extérieurs		358	320	-10,61%	-38
<b>Total Compte 61</b>				<b>8 827</b>	<b>7 350</b>		
621	6211	Personnel extérieur à l'organisme Autres services extérieurs		0	49 900		0
625	625x	Déplacements missions et réceptions		1 161	1 661	43,08%	500
626	6261	Affranchissement (y compris location machine à affranchir)	AFFRANCHIS	250	250	0,00%	0
626	6262	Téléphone	M TELCNEAU	1 829	1 170	-36,03%	-659
628	6281	Concours divers (cotisation fédération centres sociaux)		2 110	2 200	4,27%	90
628	6283	Frais de formation professionnelle continue	FORMATION	1 900	4 000	110,53%	2 100
628	6282 6288	Activités (location de bus, entrées)	ACTIVITE	59 704	7 000	-88,28%	-52 704
628	628	Autres services extérieurs		200	10 200	0,00%	0
<b>Total Compte 62</b>				<b>67 154</b>	<b>76 381</b>		

631	631	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (adm° Imp)		7 365	8 120	10,25%	755
633	633	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (Autres organismes)		2 124	2 289	7,77%	165
635	635	Autres impôts, Taxes et versements assimilés (Admn° Imp.)		1 411	1 775	25,81%	364
637	637	Autres impôts, Taxes et versements assimilés (Autres Organismes)		300	575	91,67%	275
<b>Total Compte 63</b>				<b>11 200</b>	<b>12 759</b>		
64111	641111	Salaires CDI Convention Collective Personnel de statut de droit privé		62 880	73 473	16,85%	10 593
64121	64121	Congés payés		16 000	10 000	-37,50%	-6 000
6413	6413X	Primes et gratifications (Ind guichet Prime de caisse, de contrôle, de fonction, ind. départ à la retraite, ind. de précarité, indemnité de stages scolaires)		345	400	15,94%	55
645	645X	Charge de sécurité sociale et de prévoyance		34 084	36 744	7,80%	2 660
647	647x	Autres charges sociales (CE, Titres restaurant)		5 902	5 918	0,27%	16
<b>Total Compte 64</b>				<b>119 211</b>	<b>126 535</b>		
655	6552	Contributions et autres charges techniques (CERTI, EGO, ...)	M CRF EGO	561	542	-3,32%	-19
<b>Total Compte 65</b>				<b>561</b>	<b>542</b>		
<b>Total Compte 66</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Total Compte 67</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
681	681x	Dot aux amortissements dépréciations & provisions		7 500	7 800	4,00%	300
<b>Total Compte 68</b>				<b>7 500</b>	<b>7 800</b>		
<b>Total Compte 69</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>222 757</b>	<b>240 002</b>		

MOYENS INTERNES 26 731 28 800

BUDGET -2010-RECETTES  
CENTRE SOCIAL CONCARNEAU ES112

N°	Comptes	LIBELLES ENVELOPPES	ENVELOPPES	BUDGET 2009	Proposition 2010	EVOLUTION %	EVOLUTION Montant
70	706231	PS Animation globale	PS ANIGLOB	54373	56540	3,99%	2 167
70	7064	Participation des bénéficiaires		3500	3500	-5,71%	-200
70	7083	Locations diverses	LOC_SALLE	1700	1700	0,00%	0
74	743	Subventions reçues du Conseil général		8000	8200	2,50%	200
<b>TOTAL RECETTES EXTERIEURES</b>				<b>67 573</b>	<b>69 940</b>		
<b>CHARGES NETTES A REPARTIR</b>				<b>181 914</b>	<b>198 863</b>	<b>5,18%</b>	<b>9 421</b>
	744	PART COMMUNE		100 052	109 374		
	75834	PART CAF sur fds propres		55 130	60 688	-22,88%	2 998
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>222 757</b>	<b>240 002</b>		

MASSE SALARIALE	128 700	136 944	8244	6,41%
FONCTIONNEME	94 057	103 058	9001,42	9,57%
	222 757	233 102	10345,42	4,64%
RECETTES	67573	69740	2167	3,21%